

Université de Nantes  
Faculté des Lettres et des Sciences humaines  
UFR d'Histoire et de Sociologie

**Les femmes en Bretagne au XVIe siècle :  
étude des pratiques sociales et économiques**

Perspectives de recherche et méthodologie

Tome I

Mémoire de DEA  
présenté par Nicole Dufournaud  
sous la direction de Michel Nassiet  
Année 2000

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1 DE L'HISTOIRE DES FEMMES À L'HISTOIRE DU GENRE .....</b>	<b>7</b>
1.1 ECRIRE L'HISTOIRE DES FEMMES .....	7
1.1.1. <i>L'histoire des femmes ou l'histoire du féminisme ?</i> .....	7
1.1.2. <i>Les problèmes inhérents aux sources</i> .....	9
1.1.3. <i>L'apport anglo-saxon : la gender history</i> .....	10
1.2 LES FEMMES À L'ÉPOQUE MODERNE.....	13
1.2.1. <i>Historiographie</i> .....	13
1.2.2. <i>« La Querelle des Femmes »</i> .....	14
1.2.3. <i>Premiers portraits des femmes de la Renaissance</i> .....	17
1.3 L'ÉTUDE DES FEMMES EN BRETAGNE AU XVII <sup>E</sup> SIÈCLE .....	18
1.3.1 <i>Etat de la recherche sur les femmes en Bretagne</i> .....	19
1.3.2 <i>Une première étude dans le cadre de la maîtrise</i> .....	20
<b>2 PROBLÉMATIQUES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE .....</b>	<b>23</b>
2.1 LA FEMME DANS LA VIE ÉCONOMIQUE.....	23
2.1.1. <i>Concepts économiques</i> .....	23
2.1.2. <i>Le rôle de la femme dans la vie économique à l'époque moderne</i> .....	24
2.2 LE RÔLE SOCIAL DE LA FEMME .....	26
2.2.1 <i>Une vision des femmes au travers des affaires judiciaires</i> .....	27
2.2.2 <i>La femme et le pouvoir</i> .....	28
2.3 CONSTRUCTION DE LA DIFFÉRENCE SEXUELLE .....	30
2.3.1 <i>L'androgynie au XVI<sup>e</sup> siècle</i> .....	30
2.3.2 <i>Vers une identité sexuelle</i> .....	32
<b>3 SOURCES.....</b>	<b>34</b>
3.1 LA LETTRE DE RÉMISSION.....	34
3.1.1. <i>Définition</i> .....	34
3.1.2. <i>Richesse de la source</i> .....	35
3.1.3. <i>Les limites de la lettre de rémission : un discours officiel</i> .....	35
3.1.4. <i>Etat de la transcription de la source</i> .....	36
3.1.5. <i>Perspectives en histoire des femmes</i> .....	36
3.2 LES SOURCES COMPLÉMENTAIRES .....	39
3.2.1 <i>Les visites pastorales</i> .....	39
3.2.2. <i>Les actes notariés</i> .....	41
3.2.3. <i>Les sources imprimées</i> .....	42
3.3. PROBLÈMES POSÉS PAR LES DÉSÉQUILIBRES DES SOURCES .....	45
<b>4. SUPPORT MÉTHODOLOGIQUE : L'HISTOIRE ET L'INFORMATIQUE.....</b>	<b>48</b>
4.1. L'INFORMATIQUE EN HISTOIRE.....	48
4.2. DE NOUVEAUX OUTILS POUR L'HISTOIRE.....	49
4.3. EXPÉRIMENTATION ET PREMIERS RÉSULTATS .....	50
4.4. LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE .....	55
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>58</b>

<b>ANNEXE : UNE VISITE PASTORALE.....</b>	<b>60</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES IMPRIMÉES.....</b>	<b>62</b>

## Introduction

Le XVe siècle est celui des Grandes découvertes qui changent en Europe occidentale la représentation du monde : réduit et cloisonné. La mondialisation croissante des échanges provoque la primauté de la façade atlantique de l'Europe qui détrône la mer Méditerranée. Le XVe siècle est aussi celui du rétablissement du royaume de France : des provinces entières sont rattachées au domaine royal comme la Guyenne, la Provence et le duché de Bretagne. Démographiquement, le royaume de France commence à se remettre de la grande crise débutée en 1348 avec l'apparition de la peste, ainsi que de la Guerre de cent ans. Les retombées sociales et économiques de ce rétablissement sont importantes sur la population : les comportements sociaux s'en ressentent.

En France, le XVIe siècle est le siècle de la Renaissance. Pourtant, cette période historique n'est pas uniforme et peut être scinder en deux parties : la première moitié du siècle correspond au règne de François Ier et est caractérisée par de nombreux conflits externes que ce soit en Italie ou avec Charles Quint et la famille des Habsbourg ; la seconde moitié est également conflictuelle marquée par des guerres civiles de religion qui ne s'achèveront qu'en 1598 avec la signature de l'Edit de Nantes. Le beau et riche XVIe siècle, celui de l'expansion économique, a laissé sa place au sombre XVIIe siècle.

La scission entre le XVe et le XVIe siècle n'est pas apparente au tournant des années 1500 : il s'agit uniquement d'un découpage historiographique pratique. Dans la réalité, dans la vie banale de tous les jours, dans le vécu des hommes et des femmes, la «modernité» bouscule des traditions qui reprennent leurs places après un siècle et demi tourmenté : progrès et conservatisme s'affrontent ; chacun veut y trouver ou retrouver sa place. Le XVIe siècle est un siècle de bouleversements socio-économiques aux retombées culturelles importantes. A l'heure de la mondialisation des échanges économiques, le partage des espaces et des fonctions va se déployer entre les sexes : la division entre la sphère domestique et la sphère publique va finir par paraître fondée en nature, mâle et femelle. C'est le sujet d'étude de ce mémoire.

Deux axes de recherche s'imposent dans notre réflexion sur une étude des femmes au XVIe siècle en Bretagne :

- Le XVIe siècle est une période où les femmes connaissent une valorisation nouvelle grâce aux penseurs humanistes et protestants qui promeuvent la femme dans les sphères de la famille et de l'amour. La Réforme permet de communiquer avec les clercs, et l'imprimerie donne la possibilité de confronter les livres avec la tradition orale. Au début du siècle, la culture des élites et la culture populaire convergent l'une vers l'autre : l'effervescence intellectuelle est donc perçue dans les populations rurales. Pourtant, cette époque est aussi celle où les femmes subissent une marginalisation progressive : elles sont de plus en plus exclues de la vie économique en faveur d'une existence cantonnée à la sphère domestique. Avec la mise en place de la Réforme catholique et, parallèlement, avec la consolidation des églises protestantes, a commencé une époque marquée par le raidissement de la hiérarchie, l'effacement de la culture populaire, la mise à l'écart plus ou moins violente des minorités et des groupes de dissidents : les femmes en font partie. La diminution de leurs identités sociale et économique s'est réalisée à l'aide de discours politiques et religieux qui se sont avérés être des instruments de la construction culturelle de la différence sexuelle. La construction de l'identité sexuelle au XVIe siècle est une partie essentielle de ce mémoire.

Etudier le sujet «femme» en histoire oblige à se poser des questions méthodologiques : en effet, il ne faut pas chercher à construire une histoire des femmes à côté de la «Grande histoire» qui reste masculine et dont elles seraient seulement les éternelles victimes. Il s'agit de faire apparaître ces femmes comme sujets actifs de la période historique considérée. Par exemple, le XVI<sup>e</sup> siècle est un siècle caractérisé par la violence : la Saint-Barthélémy et les Guerres de religion sont d'une violence extrême. Traiter de la violence contre les femmes ou par les femmes, donne d'une part la possibilité d'étudier aussi le comportement masculin et d'autre part de comprendre la société dont elles sont le miroir. L'histoire des femmes permet aussi de poser le problème de la représentation dans la société. L'intérêt est alors de comparer le discours structuré et officiel aux comportements sociaux des femmes, et d'en étudier les nuances : en voir la transformation entre deux époques ou, pour une même époque, les déviations aux normes établies et ses répercussions.

Travailler sur la construction de ces normes pose aussi des problèmes de méthodes que nous abordons également dans nos perspectives de recherche.

- Le second axe de réflexion est expérimental : chercher une méthodologie qui allie le dépouillement historique traditionnel des textes à des moyens d'aide à l'analyse des structures du discours.

L'informatique peut répondre à cette demande. A partir des années 1970, l'historien a cherché à utiliser l'ordinateur comme un calculateur puis pour stocker et chercher dans les bases de données. Les possibilités étaient énormes que ce soit dans la possibilité entrevue de récupérer une masse documentaire volumineuse dont l'exploitation manuelle dépasse les forces de tout chercheur individuel même entouré de collaborateurs, ou dans la facilité d'exploitation de l'appareil convenablement ravitaillé et utilisé grâce au concours d'informaticiens. Les résultats sont médiocres, car deux sortes de problèmes ont surgi : la mise au point préalable à la saisie d'une extrême rigueur, c'est-à-dire un long travail qui contraste fortement avec la grande rapidité des traitements ultérieurs, et la difficulté de travailler avec des combinaisons de paramètres multiples. Aujourd'hui, le traitement de texte répond à un besoin des historiens : besoin de saisie, de copier/coller et de correction orthographique ; la messagerie électronique et le web permettent des échanges et des communications facilitées. En se limitant à la Bureautique, les relations entre l'histoire et l'informatique restent marginales.

Autour de ces deux axes, se profile le statut scientifique de la discipline Histoire. L'histoire des femmes a permis un renouvellement grâce au genre qu'il soit masculin ou féminin, mais il pose des problèmes de méthode. Nous proposons de revenir à une démarche scientifique des textes avec l'utilisation de l'ordinateur qui exige de traiter toute la documentation de façon exhaustive. La rigueur formelle, ligne à ligne, de la programmation et de la manipulation des différents paramètres soumet l'historien à une existence de logique qui n'a pas d'équivalent. Toutes les sources manuscrites que nous utilisons, ne sont pas encore transcrites exhaustivement, mais les annexes de ce présent travail contiennent une grande partie d'entre elles déjà numérisée, dans le prolongement du mémoire de maîtrise soutenu précédemment. Cette transcription fait partie à part entière de notre étude.

Enfin, nous voudrions dès à présent essayer de limiter notre travail de réflexion. Il nous semble impossible d'envisager d'étudier l'ensemble des types de femmes en Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle : nous excluons la femme mystique, religieuse et charitable, soit parce qu'elle vit recluse au sein d'un couvent hors de son siècle, qu'elle ait désiré ou non son isolement et

malgré l'intérêt pour l'historien de comprendre la femme derrière l'image de la religieuse ; soit parce que ses occupations se restreignent aux malades et aux pauvres dans les hospices ou d'autres établissements. Or, cet aspect de la vie des femmes n'est pour ainsi dire pas abordé par les sources que nous utilisons actuellement. Nous sommes conscients que la vie spirituelle est une donnée primordiale au XVIe siècle et que nous laissons une part d'ombre trop importante ; nous laissons à d'autres le soin de travailler sur ces femmes et de les faire émerger.

Notre réflexion première est partie d'un intérêt particulier pour restaurer le statut des femmes en histoire : où est passée la moitié de la population disparue de nos livres ? Nous présentons dans une première partie l'historiographie de la question en traitant d'une part de l'historique de l'histoire des femmes : du féminisme au genre féminin ; d'autre part de l'état actuel des recherches en histoire des femmes à l'époque moderne ; enfin nous essayons de faire le point des recherches en Bretagne. Dans un second temps, il nous est apparu que des perspectives de recherche s'ouvraient devant nous grâce au travail préparatoire de transcription exhaustive que nous avons effectuée en maîtrise sur les lettres de rémission du duché de Bretagne en 1531 et 1532 : la femme apparaît au travers de ses pratiques économiques et sociales ; la femme en tant qu'identité juridique et socio-économique est omniprésente alors que son identité sexuelle semble effacée. Cette nouvelle perspective de la femme au XVIe siècle, tout au moins au début du siècle, bouscule bien des idées reçues ; ce qui nous oblige à diversifier nos sources, d'une part, et, d'autre part, de trouver des méthodes de travail qui garantissent une démarche scientifique rigoureuse, améliorabile incrémentalement et réfutable en alliant l'informatique à l'histoire.

# 1 De l'histoire des femmes à l'histoire du genre

L'histoire des femmes est un champ historique apparu en France au début des années 1970 à la suite des événements de mai 1968 où la place des femmes dans ce mouvement d'insubordination générale a été subalterne. Ce déséquilibre est ressenti très profondément : ce sont ces mêmes femmes laissées pour compte qui créent le MLF «Mouvement de libération de la femme». Ce mouvement en rencontre un second : celui des universitaires post-68 dans des universités comme Vincennes et Paris VII ou dans l'Ecole des Hautes Etudes des Sciences Sociales. A partir d'un mouvement féministe créé dans l'effervescence qui a suivi les événements de mai 1968, va naître un champ de recherche qui ne reniera jamais ses origines mais qui va évoluer et se centrer sur les rapports entre les sexes.

L'histoire des femmes était piégée par son nom qui sous-entend l'histoire d'une catégorie particulière d'individus. L'histoire des femmes est un domaine de recherche beaucoup plus ancien aux Etats-Unis, pays novateur qui a inventé le concept de «*gender*». La contribution américaine en histoire française est d'ailleurs importante et peu connue<sup>1</sup>. Nous examinerons ces données historiographiques, puis nous mènerons notre réflexion à l'époque moderne et plus particulièrement au XVIe siècle, avant de restreindre notre étude à une région : la Bretagne.

## 1.1 *Ecrire l'histoire des femmes*

Ce titre d'un ouvrage récent écrit par Françoise Thébaud, sous-entend un projet, un questionnement, un processus d'une histoire inachevée : nous le reprenons ici succinctement.

L'écriture en histoire pose des problèmes complexes que l'histoire des femmes a exacerbé. Quand les historiens travaillent sur des sources particulières comme la littérature, les représentations artistiques (peinture, gravure) où ils rencontrent enfin les femmes du passé, ils se heurtent à un problème important : ils perçoivent alors généralement non pas la femme réelle, quotidienne, banale, mais uniquement une représentation de la femme qui d'ailleurs varie à travers le temps. Si la représentation est une donnée non négligeable en histoire, le problème pour le sujet «femme» est que les historiens se limitent essentiellement à cette image, ne remettent pas en question le discours qu'elle véhicule et ne l'étudie donc pas réellement.

Il s'agit aujourd'hui d'écrire une histoire absente des manuels et de commencer simplement par une étude des femmes dans l'histoire afin de les faire émerger. Serait-ce alors faire l'histoire du féminisme ?

### 1.1.1. L'histoire des femmes ou l'histoire du féminisme ?

Le «Deuxième sexe» de Simone de Beauvoir paraît en 1949 ; très documenté, cet ouvrage est pourtant perçu uniquement comme un manifeste féministe. Quand un ouvrage n'est pas dénoncé comme féministe, l'auteur est simplement oublié. En histoire, le cas d'Olympe de Gouges qui a vécu au XVIIIe siècle, est exemplaire : cette grande figure féminine de la Révolution française est simplement écartée et oubliée de l'historiographie révolutionnaire. Les Etats-Unis ont été le premier pays à sortir de l'oubli ces femmes. Une véritable guerre des

---

<sup>1</sup> Cf. les auteurs comme Joan Scott, Natalie Zemon Davis ou Bonnie Smith.

sexes développe une conscience identitaire de la femme américaine d'où l'affirmation du féminisme propice aux recherches universitaires. D'après Mona Ozouf, il existe une singularité française de consensus qui ralentit le processus, et a provoqué une prise de conscience chez les historiennes depuis 30 ans seulement, bien tardivement. Aujourd'hui les historiens et les historiennes essaient de rattraper leur retard. Les travaux anglo-saxons les y ont aidé.

L'historienne américaine Joan W. Scott a travaillé sur la spécificité du féminisme en France. « Quand la différence biologique entre hommes et femmes a servi à justifier la mise à l'écart des femmes, la *différence sexuelle* a été présentée non seulement comme un phénomène naturel mais aussi comme le fondement ontologique de la différenciation sociale et politique... Le féminisme est né de la contestation de cette exclusion... Toute son histoire en tant que mouvement politique repose sur ce paradoxe : la nécessité d'affirmer et de refuser à la fois la *différence sexuelle*... »<sup>2</sup> Elle y dénonce la politique démocratique qui a assimilé individualité et masculinité.

Pour Joan W. Scott, Il existe en France deux tendances du féminisme :

1. Certaines féministes comme Elisabeth Badinter ou Simone de Beauvoir prônent l'égalité des sexes :

L'individu est alors un être humain unique et abstrait, et la femme se calque sur le modèle de l'individu qui est en réalité l'homme.

2. D'autres prônent la différence biologique sexuelle :

La répercussion est l'exclusion sociale et politique.

Joan W. Scott fonde ses analyses sur le fait que la différence des sexes est un ensemble de relations culturellement et historiquement spécifiques. D'où la définition qu'elle donne au genre : « l'organisation sociale de la différence sexuelle ».

En France, la scientificité a été très tôt revendiquée contre le ton militant d'outre-Atlantique et le sujet «femmes» n'est pas réservé aux seules historiennes : la mixité est même privilégiée en France. Si l'histoire universitaire s'est écrite au masculin au XIXe siècle puis au XXe siècle, c'est notamment parce qu'elle a été décrite majoritairement par des hommes. Faire aujourd'hui une histoire des femmes écrite uniquement par des femmes sur des sources exclusivement féminines est considéré par les historiennes françaises comme une erreur.

A partir de cette réflexion, les historiennes se sont trouvées confrontées à un problème majeur en histoire : la source. Les sources féminines ont été peu exploitées par les historiens et celles masculines qui parlent des femmes, également.

---

<sup>2</sup> Cf. « La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme », Joan W. Scott, col. Histoire, Albin Michel, Paris, 1998.

### 1.1.2. Les problèmes inhérents aux sources

Les études historiques sur les femmes en France étaient restreintes. Les seules femmes admises dans le champ de la recherche des historiens étaient les portraits de femmes remarquables, exceptionnelles comme Jeanne d'Arc, Christine de Pisan, Marguerite de Navarre ou Catherine de Médicis. En laissant la place uniquement à ces grands noms, les femmes ordinaires disparaissaient de l'univers des chercheurs et donc du public. Il fallait réparer ces silences patriarcaux du passé. L'histoire au féminin est une étape obligée de l'histoire des femmes pour faire sortir de l'oubli toutes ces femmes actrices de l'histoire.

Il s'agit aussi de réfléchir sur le phénomène des silences autour des femmes : pourquoi les sources omettent de citer les femmes, les rendent silencieuses ou discrètes ? Et comment y remédier ?

La société occidentale est dominée par les hommes : les institutions sont masculines, la politique est masculine. En conséquence, les archives publiques sont avant tout également masculines. Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle et leurs successeurs ont donc travaillé dans le sens des sources en élaborant une histoire masculine d'où les femmes sont à peu près absentes, bien qu'elles représentent la moitié de la population. Il s'avère que si les archives publiques sont masculines, les archives privées devraient en revanche faire apparaître une présence plus féminine. Il n'en est rien. Les historiennes donnent comme principale raison les destructions spécifiques qui sont opérées soit par les femmes elles-mêmes avant leur mort (sous la pression sociale), soit par leurs descendants. Voilà deux exemples empruntés à deux historiennes :

- Michèle Riot Sarcey constate que la correspondance entre Tocqueville et son ami Gustave de Beaumont a été précieusement gardée comme un témoignage unique sur leurs entreprises intellectuelles et politiques ; mais celle de leurs épouses que parallèlement elles entretenaient, a disparu corps et biens<sup>3</sup>.
- Natalie Zemon Davis signale le cas de Marie Dentière, religieuse défroquée qui adhère aux idées de la réforme, réfugiée vers 1520 à Genève. Elle écrit deux ouvrages de religion mais elle est si touchée d'avoir été attaquée en tant que femme pour avoir publié «Guerre et deslivrance» qu'elle ne signe plus ensuite ses écrits.

L'histoire des femmes demande de l'ingéniosité pour pallier la pauvreté des sources. L'historien et l'historienne doivent traquer l'information, analyser les silences : Pourquoi la femme est-elle absente dans telle source alors qu'elle devrait être présente ? Il s'agit de chercher la femme.

Pourtant, les sources ne sont pas aussi muettes qu'elles paraissent. L'historienne Arlette Farge a étudié les archives judiciaires, matériau de base de ses travaux, et elle y a déniché les femmes : elle dit la nécessité de «défricher l'histoire autrement, en retrouvant dans l'événementialisation, dans les attitudes et les sensibilités collectives, les endroits où les analyses historiques ont fait l'économie de la relation obligée entre le masculin et le féminin»<sup>4</sup>. Les archives familiales, sources dédaignées par les historiens, accèdent aujourd'hui au statut d'archives dignes d'un regard historique ; ces correspondances, ces journaux intimes ne sont malheureusement que le reflet de milieux aisés ou militants. L'expression populaire

---

<sup>3</sup> Exemple repris d'un cours de Michèle Riot-Sarcey à l'université Paris VIII en 1994/1995 : « Utopie, Ordre et Révolution en France et Angleterre, première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ».

<sup>4</sup> Cf. Françoise Thébaud, *Ecrire l'histoire des femmes*, ENS Editions, Fontenay aux Roses, 1998, p. 69.

nous pouvons la rechercher dans l'utilisation de sources orales en histoire. Le témoignage oral par exemple pose des problèmes méthodologiques que nous n'approfondiront pas ici mais qui sont importants : d'une part, ces enquêtes ne peuvent concerner que l'histoire contemporaine et, d'autre part, elles doivent être croisées obligatoirement à d'autres sources en raison de la subjectivité de la mémoire.

La rareté des sources féminines a donc privilégié le genre biographique, mais dans une approche renouvelée<sup>5</sup>. Nous lisons aujourd'hui plus volontiers les journaux ou les correspondances comme des formes d'expression codifiées, révélatrices de pratiques culturelles et d'apprentissage. La pauvreté de ces sources a donc obligé les historiens et les historiennes à travailler différemment, les études quantitatives ou prosopographiques étant alors difficiles à réaliser avec des sources éparses.

Ce tour d'horizon ne peut éviter la question de l'image de la femme généralement représentée dans les sources. Trop souvent, les historiens se laissent guider par le concept traditionnel de la représentation de la femme dans la société : la femme douce, silencieuse, chrétienne, bonne mère et épouse dans un rôle purement domestique. Peut-on faire abstraction de ce miroir social et culturel, et reconstruire l'image réelle de la femme avec le peu de sources que nous avons ?

Cette représentation de la femme va très loin ; elle n'est pas anecdotique : elle est un matériau à décrypter. L'historien Maurice Agulhon a montré le processus d'utilisation de la figure féminine, Marianne, dans la symbolique républicaine. Comment rendre compte de ce paradoxe qu'une république se représente en femme dans son imaginaire alors qu'elle refuse le droit de vote aux femmes réelles jusqu'en 1945 ? Maurice Agulhon émet l'hypothèse que la répartition des rôles entre les sexes en est l'explication : le pouvoir réel aux hommes et la représentation aux femmes. L'histoire des représentations devient ainsi un objet de l'histoire des femmes. Par ailleurs, cette répartition entre le pouvoir et les femmes est-elle vraiment conforme à la réalité ? Non, comme l'ont démontré en premier lieu les historiennes du XIXe siècle en retrouvant des sources jamais étudiées auparavant sur des figures féminines politiques à l'époque des Révolutions. Ce cloisonnement des historiens qui ne pensaient pas trouver des femmes dans l'histoire politique est compréhensible : les historiens vivent avec leur temps et le XIXe siècle est un des pires siècles pour la condition féminine.

Il faut en conséquence toujours essayer de différencier l'image de la femme et la femme dans la réalité. Car l'image de la femme est souvent le miroir d'une société, l'image qu'une société se fait d'elle-même. Pour cela, il faut être conscient du discours officiel de l'époque et s'intéresser au contexte intellectuel et culturel pour alors essayer de reconstituer le vécu de la femme. L'histoire des femmes est un champ d'étude aujourd'hui reconnu en France mais non sans peine.

### 1.1.3. L'apport anglo-saxon : la *gender history*

L'histoire des femmes était piégée par son nom qui sous-entend l'histoire d'une catégorie particulière d'individus. A la fin des années 1970 aux Etats-Unis, la différence entre sexe et genre est mise en évidence :

---

<sup>5</sup> Un exemple parmi d'autres : au travers des œuvres littéraires de trois femmes, Jeanne Deroin, Désirée Gay et Eugénie Niboyet, toutes trois saint-simoniennes, Michelle Riot-Sarcey étudie la démocratie des années révolutionnaires entre 1830 et 1848 de leur point de vue.

Le concept de «sexe» fait référence à la nature, aux différences biologiques entre hommes et femmes, mâles et femelles.

Celui du «genre» renvoie à la culture et concerne la classification sociale et culturelle en masculin et féminin.

Le sexe est donc un invariant tandis que le genre est variable dans le temps et l'espace, la masculinité et la féminité n'ayant pas la même signification à toutes les époques et dans toutes les cultures.

En 1974, Natalie Davis Zemon intervient au cours d'une conférence : « Notre but est de comprendre la signification des sexes, des groupes de genre dans le passé. Notre but est de découvrir les variations des rôles et du symbolisme sexuel des différentes sociétés et périodes, de comprendre ce qu'ils signifiaient et comment ils fonctionnaient pour maintenir l'ordre social ou promouvoir son changement. » Il s'agit pour l'historienne américaine de comprendre les mécanismes d'établissement des discours et par quel moyen ces discours sont véhiculés dans la population. Elle touche alors à l'histoire politique un genre que l'histoire des femmes a renouvelé.

Le concept de genre met beaucoup de temps à traverser l'Atlantique. En 1991, une anthropologue française Nicole-Claude Mathieu préfère encore parler de «sexe social». Mais aujourd'hui, le terme est accepté en France.

Le sujet femme est donc désormais reconnu mais également : la relation entre les hommes et les femmes, l'asymétrie des fonctions et des rôles masculins et féminins, la répartition des tâches et des espaces selon le sexe. Il s'agit alors de comprendre les mécanismes d'établissement des discours officiels et par quel moyen ces discours sont véhiculés dans la population.

Le colloque des 29 et 30 novembre 1991 réuni à Marseille<sup>6</sup> a travaillé à partir de ces réflexions autour de la problématique : le pouvoir et les femmes. Il en ressort que tant du point de vue de la conjoncture que de l'histoire économique et sociale, la femme se révèle une actrice de l'histoire inattendue :

- La crise des Guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle met en évidence des tensions et des contradictions ; elle fonctionne comme un révélateur des rapports sociaux de sexe dans la cité. La place du deuxième sexe y apparaît beaucoup moins fixée que ne disent les lois et les coutumes.
- Les femmes jouent un rôle considérable dans la gestion des affaires et dans la transmission des patrimoines en tant que veuve et tutrice légale de ses enfants, et gestionnaire d'une éventuelle fortune. Finalement la veuve était-elle libre ? La réponse est double : elle est positive en ce qui concerne la gestion de son patrimoine ou de celui de ses enfants et tant que la femme est vivante, elle peut défendre ses intérêts ; elle est négative car vis-à-vis de la loi, mourante, elle n'a pas le droit de choisir l'avenir de ses enfants et ses volontés testamentaires ne seront pas respectées. Ses moyens de lutte étaient de

---

<sup>6</sup> Cf le recueil des actes publiés sous la direction de Knibiehler Yvonne, Marand-Fouquet Catherine, Goutalier Régine, Richard Eliane, *Marseillaises, les femmes et la ville*, éd. Côté femmes, col. Des femmes dans l'histoire, Paris, 1993.

soustraire ses enfants d'une tutelle masculine agnatique<sup>7</sup> et, par la même, tisser des réseaux de solidarité entre les femmes de son lignage pour créer une société féminine parallèle à celle des hommes.

Le colloque international *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?* qui s'est déroulé du 27 au 29 novembre 1997 à l'université de Rouen, avait retenu trois grandes catégories : l'écriture de l'histoire, les innovations et l'enseignement.

- Le pouvoir est de nouveau une réflexion privilégiée et l'introduction du *genre* en histoire sociale a des répercussions sur le politique. Il en découle, d'une part, une observation des rapports entre genre et classe, entre l'ouvrière et la femme, et, d'autre part, une analyse des raisons qui ont favorisé la domination de la classe sur celle du genre.

Les rapports entre *Classe, sexe et genre dans l'histoire sociale et l'écriture du politique* sont soulevés. La politique se pense toujours et encore au masculin. Dans le combat pour l'égalité sociale, pourquoi le progrès dans le sens de l'égalité des sexes a-t-il été plus lent et difficile à formuler que le progrès vers l'égalité des classes ?

- La place du genre face aux questions de racisme et de discriminations ethniques et sociales est un thème nouveau en France, mais très américain. Les femmes sont souvent constituées en catégorie homogène à la différence des hommes : *toutes les femmes sont blanches, tous les Noirs sont des hommes, mais certaines d'entre nous étaient courageuses...* ont rappelé des chercheuses noires féministes en 1982 aux Etats-Unis. En France, il existe une marginalisation des femmes dans l'historiographie de l'immigration ou de la colonisation.
- Un autre aspect du pouvoir est donné par les historien(ne)s de l'Antiquité qui travaillent sur le rôle de la femme dans la cité comme Aline Roussel : « Femmes et sexualité dans l'Antiquité tardive ». Le rôle de la femme était la transmission de la cité par sa fonction de reproductrice ; pour l'historienne, la femme chrétienne renie ce rôle pour le salut éternel. Cette réflexion conduit à mesurer la place du corps et de la sexualité dans la société et dans la citoyenneté par le mariage, le concubinage, l'avortement et la prostitution.
- L'introduction du *genre* en histoire sociale a conduit les historien(ne)s à étudier la masculinité. Il faut alors déconstruire le masculin : les hommes qui refusent tout ou partie des habits de la virilité traditionnelle sont menacés d'être, symboliquement et violemment exclus du groupe des hommes et du masculin. Où sont les analyses de l'insoumission masculine aux modèles militaires ? Les refus des garçons de la violence, de la guerre ? Ceux qui ont réfuté tout ou partie de l'identité masculine dite normale sont exclus de l'analyse historique des hommes. En ce qui concerne le service militaire au XIXe siècle, les signes et les traces de la souffrance masculine intéressent dorénavant les historien(ne)s.

L'histoire des femmes a donc pour tâche première moins de retourner une problématique que d'introduire d'autres angles de vue et de changer les perspectives. Partie d'une histoire au féminin, elle favorise l'histoire des genres d'où l'émergence de nouveaux champs d'étude

---

<sup>7</sup> Agnatique : descendre d'une même souche masculine.

masculins. Ces pistes historiques nouvelles sont à l'initiative trop souvent d'historien(ne)s contemporanéistes.

## **1.2 Les femmes à l'époque moderne**

Les historiens et les historiennes de l'époque moderne qui s'attachent à aborder les champs d'étude féminine, s'intéressent plus particulièrement à l'époque révolutionnaire française, car cette période d'exception a laissé de nombreuses traces féminines. Pourtant, le XVI<sup>e</sup> siècle, grâce à l'effervescence intellectuelle de la Renaissance, privilégie également les femmes. Cependant, il s'agit de ne pas se laisser abuser par les représentations que la société veut donner d'elle-même au travers des femmes.

### 1.2.1. Historiographie

*Le Gender à la française : la collection « histoire des femmes ».*

L'initiative de cette collection est purement masculine car l'éditeur s'adresse à Georges Duby ; celui demande alors à Michelle Perrot sa collaboration qui accepte. Cette attitude illustre la voie française de l'histoire des femmes qui est plus la recherche de la confrontation et de l'intégration que de la sécession comme aux Etats-Unis. Bien français aussi le choix de la longue durée (de l'Antiquité à nos jours) et l'organisation de l'ensemble en cinq volumes qui reprennent les césures chronologiques classiques : ceci au risque de masquer des continuités fondamentales, des discontinuités majeures ou des événements décisifs.

Les Américaines ont souligné que cette catégorie des femmes occidentales n'englobe trop souvent que les femmes blanches, hétérosexuelles des classes moyennes et trop centrées sur l'Europe. Il faut y ajouter un biais français trop évident, malgré certains auteurs étrangers, environ 20 %. Les approches utilisées reflètent l'état du domaine en France à cette époque. Il est vrai que la collection a abusé de ce que l'historien Jacques Rancière a nommé «ce mauvais ciment des représentations qui tient d'édifice...», vogue de l'analyse des représentations et de la lecture des images. Cette collection n'a pas été assez loin dans la déconstruction des discours. Mais elle correspond à une époque : le début des années 1990 en France.

*Les femmes et la Révolution française de 1789*

Juste après l'époque contemporaine, c'est le XVIII<sup>e</sup> siècle qui est le mieux étudié. Les femmes ont eu un rôle mineur certes mais réel dans la presse dès le début vers la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ; par le phénomène de l'écriture, il est alors plus facile de retrouver des sources.

Enfin, la période révolutionnaire très féconde en sources a laissé des traces féminines. L'historienne Arlette Farge a travaillé sur la violence féminine au travers des émeutes populaires : la participation des femmes est importante et pas seulement dans les émeutes pour le pain où nous retrouvons la fonction nourricière de la femme, mais également dans les émeutes antifiscales et politiques. Les femmes apparaissent incitées à se révolter par les hommes qui les poussent en avant car la femme est moins responsable juridiquement que l'homme et en conséquence moins vulnérable dès que s'abat la répression. En revanche, elle est identifiée comme excessive dans ses débordements : la femme cantonnée jusque là à un rôle domestique a alors un rôle public : c'est un momentané «monde à l'envers».

Une autre historienne, Dominique Godineau, introduit son étude sur les «Citoyennes tricoteuses – Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution Française»<sup>8</sup> en dénonçant les travers de l’histoire des femmes : les femmes n’accèdent pas au statut de sujets actifs de l’histoire révolutionnaire ; leurs interventions paraissent avoir surtout un intérêt pour l’histoire des femmes, et non pour celle de la Révolution comme si les femmes construisaient leur histoire à côté de la «Grande histoire» qui resterait masculine et dont elles seraient seulement les éternelles victimes. Il s’agit alors de redonner aux femmes leur place d’actrices de l’histoire. La République est masculine ; étudier les femmes à la Révolution permet de croiser les rapports de sexe avec les enjeux politiques et sociaux.

### *Le XVIe siècle ou la Renaissance en France*

L’historienne américaine, Natalie Zemon Davis s’intéresse à l’anthropologie sociale (structures et comportements familiaux, organisation des relations de parenté et leur place dans la vie sociale) et à l’anthropologie culturelle (croyances, formes de la religion populaire, culture folklorique et systèmes de représentation sous-tendant les pratiques, en particulier les comportements politiques). Les développements récents de l’histoire dite «orale» sont d’une certaine manière une revanche des femmes.

Natalie Zemon Davis a écrit deux ouvrages majeurs :

- « Pour sauver sa vie - les récits de pardon au XVIe siècle ». Elle y traite des pratiques narratives spécifiques à ces sources (les lettres de rémission) puis elle ressuscite ses personnages hommes et femmes dans leur vécu.
- « Les cultures du peuple – Rituels, savoirs et résistances au 16<sup>e</sup> siècle ». L’historienne travaille sur les grèves des imprimeurs de Lyon ; elle se demande pourquoi les femmes adhèrent à la religion réformée ; puis elle s’intéresse aux charivaris où s’inversent les rôles sexuels, à la violence religieuse, enfin à la permanence de la culture orale dans les villages qui s’affirme contre la culture écrite.

Le XVIe siècle est une période historique peu étudiée sous l’angle des femmes. Seule la représentation de la femme au travers de la littérature ou de l’art est mise en avant. Natalie Zemon Davis est une exception<sup>9</sup>.

Il est certain que, d’une part, la Renaissance est une période intellectuelle favorable aux discours et à la propagande ce qui laissent des traces officielles importantes masculines ; et, d’autre part, la disparition et le manque de sources textuelles féminines n’incitent pas les historien(ne)s à travailler sur le vécu des femmes. Notre étude doit alors aussi aborder cet aspect de l’image de la femme dans la société : nous avons choisi de limiter notre travail à une controverse intitulée «La Querelle des Femmes».

#### 1.2.2. « La Querelle des Femmes »

Au XVIe siècle, nous pouvons donc constater un double mouvement :

- Une répression de la condition féminine traduite par les lois civiles et religieuses ;

---

<sup>8</sup> Cf Dominique Godineau, « Citoyennes tricoteuses – Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française », Alinéa, Aix-en-Provence, 1988.

<sup>9</sup> Avec Evelyne Berriot-Salvadore comme nous le verrons ci-après qui a écrit un ouvrage de référence.

Et simultanément :

- Une émancipation intellectuelle, manifeste dans la floraison des femmes poètes, écrivains et dans le discours que certains historiens(nes) qualifient de «féministe», consciemment élaboré par ces femmes.

Une première typologie des femmes peut être dégagée. Pour cela, nous tenons compte des travaux de l'historienne Evelyne Berriot-Salvadore que nous recoupons avec d'autres auteurs. Il faut en conséquence tenir compte :

1. De la femme théorique ; nous pouvons longuement étudier son portrait à travers la représentation de la femme dans l'art, la littérature, le rôle public des femmes (les villes sont représentées dans les entrées solennelles par des jeunes filles).
2. De la femme juridique ; la législation est établie par les hommes pour des hommes (droit écrit dérivé du droit romain et droits coutumiers qui font l'objet de réformes dans la seconde partie du XVI<sup>e</sup> siècle).
3. De la femme quotidienne ; elle est la femme la plus méconnue en histoire.

Nous abordons maintenant le premier type de femmes : la femme théorique. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, s'élabore un projet moral qui est discuté, débattu par les intellectuels : cette controverse est intitulée la «Querelle des Femmes».

### *Un héritage du Moyen Age*

Dans la culture populaire à la fin du Moyen Age, la femme est objet de méfiance ou de dérision. L'hostilité aux femmes naît de la littérature courtoise, œuvre d'imagination et peu réaliste qui découle d'un idéal et non de l'observation des faits. L'idéal est la vie monastique. La société courtoise et la littérature créée par elle ont transposé la question du mariage du domaine chrétien dans le domaine profane pour faire du chevalier le parfait amant : cette transposition est la copie de l'amour du chrétien pour son dieu, l'amour de Dieu des moines, que l'on retrouve dans les relations entre le chevalier et sa dame.

C'est une Querelle de clercs qui transparait dans la société séculière grâce entre autres à l'éducation des enfants aux mains de ces mêmes clercs.<sup>10</sup>

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, Christine de Pisan prend à partie les clercs responsables de cette littérature et lutte contre la calomnie. Elle se bat contre la vision du temps qui tend à établir l'incapacité essentielle des femmes dans certaines fonctions du corps et de l'intelligence, et qui adopte toujours la même démarche logique : mettre en évidence le lien entre la nature du sexe féminin et les aptitudes féminines, car l'anatomie de la femme conditionne forcément une infériorité intellectuelle.<sup>11</sup>

Deux grandes questions sont débattues : le mariage et l'éducation des filles, débats que nous retrouvons au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>10</sup> Cf. la bibliographie : « Le Roman de la Rose », 1<sup>ère</sup> partie de Guillaume de Lorris et 2<sup>e</sup> partie de Jean de Meun (antithèse contre les femmes) pour lequel le mariage est l'esclavage de l'homme. Les exemples sont tirés de la Bible et de l'Antiquité grecque et latine.

<sup>11</sup> Cf. « La cité des dames » de Christine de Pisan, mais aussi ses partisans comme Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris ou Martin Le Franc, prévôt de l'église de Lausanne.

## *Evolution : de la Querelle des Femmes à la Querelle des Amyes*

Au début du siècle, la reine Anne de Bretagne joue un rôle important : elle appelle un nombre important de dames à la Cour de France et pousse les écrivains de son entourage à publier des ouvrages exaltant l'amour et le respect dus aux femmes. Il n'y a pas un seul auteur qui n'ait dit son mot sur l'amour, le mariage et les femmes.

Le contexte de la Renaissance y est favorable : l'effervescence intellectuelle permet aux auteurs de réfléchir sur le sort des femmes et même ces dames osent écrire leurs sentiments :

- Marie de Gournay par exemple pousse un cri de douleur dans la préface d'un ouvrage de Montaigne :

*Bien heureux es-tu, Lecteur, si tu n'es pas d'un sexe qu'on ait interdit de tous les biens, l'interdisant de la liberté, et encore interdit de toutes les vertus...*

- Louise Labbé écrit dans son Épître Dédicatoire à Mademoiselle Clémence de Bourges Lionnaise, à Lyon, en juillet 1555 :

*Etant le temps venu, Mademoiselle, que les sévères lois des hommes n'empêchent plus les femmes de s'appliquer aux sciences et disciplines: il me semble que celles qui [en] ont la commodité, doivent employer cette honnête liberté que notre sexe a autrefois tant désirée, à icelles apprendre : et montrer aux hommes le tort qu'ils nous faisaient en nous privant du bien et de l'honneur qui nous en pouvaient venir : et si quelqu'une parvient en tel degré, que de pouvoir mettre ses conceptions par écrit, le faire songneusement et non dédaigner la gloire, et s'en parer plutôt que de chaînes, anneaux, et somptueux habits: lesquels ne pouvons vraiment estimer nôtres, que par usage...*

La Renaissance apparaît alors comme une époque de progrès pour la femme grâce aussi aux possibilités d'expression offertes par l'imprimerie.

Cette effervescence intellectuelle est également favorisée par le contexte économique et social de la Renaissance. Deux conceptions de vie s'affrontent : le matérialisme moderne –l'argent afflue de l'Amérique- et l'idéalisme chrétien ; d'où une nouvelle querelle entre «amour» et «argent». Les grands représentants de ces deux courants sont Marguerite d'Angoulême, la sœur de François Ier, pour le premier courant et Rabelais pour le second. La Querelle des Amyes est une donc une joute littéraire née à la Cour. Les Amyes cherchent toutes leur idéal dans le mariage : c'est la naissance de l'Amour marié.

L'historien Emile Telle<sup>12</sup> qui a étudié la Querelle des Femmes, décèle en conséquence quatre courants :

1. Polémique : au début du XVIe siècle, il est l'héritage du Moyen Age ;
2. Social : le «Courant courtois» devient «Courant de la Cour» comme avec l'Italien, Castiglione (évolution du Moyen Age vers la Querelle des Amyes) ;

---

<sup>12</sup> « L'œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Querelle des Femmes » Emile Telle, Slatkine Reprints, Genève, 1969.

3. Philosophique : la nouvelle philosophie de l'amour est réservée à une élite comme Marguerite d'Angoulême, et l'Heptaméron est une œuvre à part où apparaît la «raison» dans le débat entre les hommes et les femmes ;
4. Religieux : le «Courant mariage» développé par Agrippa, Erasme et Rabelais avec les légistes et les réformateurs ; jamais encore on n'avait célébré ainsi la beauté de l'union sacrée entre homme et femme que comme les humanistes et les réformés.<sup>13</sup>

La Querelle des Femmes dans sa forme originale réapparaîtra au XVIIe siècle plus virulente que jamais, calomniant pour la femme.

### 1.2.3. Premiers portraits des femmes de la Renaissance

L'historienne, Evelyne Berriot-Salvadore, dans son ouvrage «Les femmes dans la société française de la Renaissance», étudie les femmes «quotidiennes» dans leur ensemble. L'auteur nous propose une typologie et nous donne quelques exemples :

#### La femme «ménagère» :

- 1 L'épouse compagne dans la noblesse : Claude du Chastel épouse de Charles Gouyon, baron de la Moussaye en Bretagne ;
- 2 L'épouse miroir de l'homme docte cantonnée aux tâches qui n'intéressent pas son époux : l'avocate, la secrétaire, la médecine ; ces appellations sont le reflet féminisé de la figure sociale de l'époux ;
- 3 L'épouse seconde collaboratrice du marchand dont nous ne savons pour ainsi dire rien ;
- 4 L'épouse mécanique, mal considérée dans la littérature, les proverbes ;
- 5 L'épouse campagnarde au poids économique important.

#### La femme «secourable» :

- 1 La femme soignante : la femme médecin, la matrone, la guérisseuse ; dans un rôle plus classique ;
- 2 La femme charitable : le modèle marial, les Hospitalières, les Enseignantes.

#### La femme «scavante» :

- 1 La femme instruite issue de la noblesse comme Marguerite d'Angoulême ;

---

<sup>13</sup> Cf. Bibliographie masculine : « Le Courtisan » de Castiglione, « l'Amie de Cour » de La Borderie, « La Contr'Amie de Court » de Fontaine, « La Parfaicte Amie » de Herouet, « Poète Courtisan » de Du Bellay, « Le Courtisan retiré » de Jean de la Taille, « Mariage Chrétien » d'Erasme, « Le Tiers Livre du Pantagruel et la Querelle des Femmes » d'Abel Lefranc, « Des dames » de Brantôme, « Traité de la noblesse et préexcellence du sexe féminin » de Corneille Agrippa de Nettesheim, « Les Merveilleuses victoires des femmes » de Guillaume Postel, « Les controverses des sexes masculin et féminin » de Gratien du Pont, seigneur de Drusac et membre du Parlement de Toulouse. Auteurs divers : Montaigne, Nevizan, Tiraqueau, de Bouchart, Etienne Dolet, François de Billon, Henri Estienne.

Cf. Bibliographie féminine : « L'Heptaméron » de Marguerite d'Angoulême, Marguerite du Bourg, Claudine et Jeanne Scève, Jeanne Gaillarde, Pernelle du Guillet, Hélienne de Crenne, Renée de France, Olympia Morata, Vittoria Colonna et toutes les femmes doctes.

- 2 La femme dévote : Catherine d'Amboise<sup>14</sup> ou Marie Dentièrre ;
- 3 «Les Dames de Lyon» : Louise Labbé, Pernelle du Guillet, Hélicenne de Crenne.

Toutes ces femmes sont maintenant à étudier de plus près.

Dans leurs déclamations, les femmes veulent prouver d'abord la qualité «virile» de leur esprit qui les rend, potentiellement, capables de toute discipline, pour peu qu'une éducation abrutissante ne pervertisse les dons de nature. Cependant, l'ultime argument de l'excellence des femmes reste encore pour beaucoup d'entre elles la vertu et la pudicité.

*Où est l'honnesteté, où les chastes propos  
Où le plaisant mesnage et où le doux repos  
Si ce n'est à la femme, à qui toute influence  
De biens tombe du ciel en prodigue abondance*<sup>15</sup>

Cependant, le discours féminin<sup>16</sup> en s'enfermant ainsi dans les bornes d'une morale masculine ne peut trouver les voies d'une réelle émancipation ; l'ambition intellectuelle des femmes est une «vanité» puisque effectivement elle ne conduit à rien qu'à être une fille un peu philosophe et fort déroutante pour un époux.

Au XVIe siècle, s'est progressivement élaboré un statut moral de la femme mariée : une femme chrétienne, épouse et mère. La femme en tant que telle n'existe pas : elle est épouse de Dieu ou dans le siècle, c'est-à-dire mariée ou veuve. Mais les espaces féminins et masculins tels qu'ils sont définis par les moralistes sont plus un projet didactique qu'un tableau de la réalité. Le modèle idéal est le suivant : la femme est conforme à l'image d'une mère de famille capable d'inculquer à ses enfants de solides principes moraux, selon le rôle social qui les attend ; elle est capable aussi d'être la gestionnaire responsable qui se substitue au maître absent, qu'il soit marchand, paysan, pêcheur, etc. Ce rôle interdit alors à l'épouse l'enfermement dans un univers domestique clos. Alors que l'espace domestique et l'espace professionnel se confondent encore, la femme est nécessairement autre chose que la gardienne muette et docile du foyer ou des enfants. Ce décalage est réel entre la loi faite par les hommes et les mœurs : les femmes prennent souvent dans la vie quotidienne des libertés et des initiatives que la loi leur refuse.

### **1.3 L'étude des femmes en Bretagne au XVIe siècle**

L'histoire économique et sociale doit beaucoup aux diverses monographies à partir des années soixante ; ces études régionales ont permis une meilleure compréhension des structures économiques certes comme en démographie historique, mais également elles ont favorisé l'essor de l'anthropologie historique grâce à des œuvres comme celle de E. Le Roy Ladurie dans *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, en 1975. La monographie autorise alors des travaux d'aspects quantitatifs comme qualitatifs. Ces thèses mises bout à bout ont changé la

---

<sup>14</sup> « Les Devotes epistres » de Katherine d'Amboise

<sup>15</sup> Marie de Romieu, « Œuvres poétiques », éd. 1878, p. 31.

<sup>16</sup> Ce serait un anachronisme de parler de «féminisme».

vision que nous avons de nos ancêtres, car elles parlent des conditions d'existence, de leur vécu à travers de nouvelles sources historiques comme les registres paroissiaux par exemple<sup>17</sup>.

L'intérêt des monographies apparaît également déterminant pour l'histoire du genre ; un chantier immense est déjà commencé et permet de mettre en évidence les différences régionales que ce soit dans le statut juridique, dans les capacités économiques ou dans la fonction sociale des hommes et des femmes, ou encore dans leurs relations. Le duché de Bretagne, grâce à ses caractéristiques géographiques, historiques et culturelles, nous apparaît d'un intérêt majeur dans la compréhension des femmes du XVI<sup>e</sup> siècle en France.

### 1.3.1 Etat de la recherche sur les femmes en Bretagne

Depuis la dernière décennie, les premières études sur les femmes en Bretagne portent sur la période contemporaine, mais également sur les femmes au temps des Celtes. Un livre comme celui d'Agnès Audibert «La femme en Bretagne»<sup>18</sup> étend ses limites chronologiques des Celtes au XXI<sup>e</sup> siècle ; pourtant, l'auteur saute allègrement du XIV<sup>e</sup> siècle à la Révolution française. Nos recherches bibliographiques ont donc été décevantes. Les études portent plutôt sur les périodes contemporaines, révolutionnaires ou la période celtique de l'Antiquité au début du Moyen Age.

L'époque moderne n'est privilégiée que par l'historien Alain Croix dans un ouvrage qu'il a dirigé avec Christel Douard «Femmes de Bretagne. Images et histoire». Ce beau livre<sup>19</sup> s'intéresse plus particulièrement à la représentation de la femme au travers des sources religieuses ; et pour toutes les périodes historiques. Cependant, le XVI<sup>e</sup> siècle est très peu représenté. Il est possible toutefois de relever trois points :

- 1) Le droit privilégie la femme en Bretagne : la Très Ancienne Coutume de Bretagne précise que le mari ne peut vendre ni aliéner les biens de sa femme. S'il décède, sa veuve doit recevoir un tiers de ses biens.<sup>20</sup>
- 2) De grandes figures féminines sont apparues pendant les conflits religieux : Marie de Luxembourg, épouse du duc de Mercœur, du côté des catholiques, et la douairière de Rohan, la dame du Bordage à Ercé, Renée de Rieux à Vitré ou encore Jeanne de Malestroit à Pont l'Abbé, du côté des réformés.

La mise en œuvre de la réforme catholique au XVII<sup>e</sup> siècle incombera bien souvent aux femmes.

- 3) Dans la vie sociale et économique, la femme reste sous le regard de l'homme : par exemple, la pêche est le domaine réservé aux hommes mais le conditionnement est en grande partie l'œuvre des femmes. Dans le domaine des loisirs, et plus précisément dans le cas du théâtre populaire en langue bretonne, les rôles féminins sont tenus par des acteurs masculins ; cependant dans la danse, les femmes et les hommes se retrouvent en général à parité.

---

<sup>17</sup> Cf. Guy Bourdè et Hervé Martin dans *Les écoles historiques*, Seuil, Paris, 1983.

<sup>18</sup> Cf. « La femme en Bretagne » Agnès Audibert, éd. JP Gisserot, 1993.

<sup>19</sup> Cf sous la direction de Alain Croix et Christel Douard, « Femmes de Bretagne. Images et histoire », Apogée, PUR, 1998.

<sup>20</sup> Cf. « Femmes... », p. 39.

Par ailleurs, les travaux universitaires sur les femmes en histoire se multiplient dans l'Ouest de la France.

En février 1999, l'université de Rennes 2 dans le cadre du Crhisco a organisé une journée de réflexion «Histoire des femmes dans l'Ouest»<sup>21</sup>. Il en ressort que l'image de la femme est toujours un objet de recherche très prisé surtout du fait qu'en Bretagne les documents iconographiques sont nombreux (carreaux de céramiques, statuaire, etc.); de plus, les archives religieuses sont privilégiées en Bretagne: les visites pastorales, les registres paroissiaux, etc. sont des archives très nombreuses et en bon état de conservation. Les intervenants préconisent d'explorer avec un nouveau point de vue les inventaires après décès et les archives judiciaires pour travailler sur l'aspect domestique du rôle des femmes ou sur la violence exercée contre ou par les femmes. Ils s'intéressent également aux travaux sur les déviances aux normes sociales et culturelles qui concernent ces femmes de Bretagne au travers de la problématique du «genre»: il s'agit de comprendre le mode de pensée qui produit des hiérarchies et des distinctions, et comment des individus cherchent à s'échapper des normes sociales. Cette journée doit être suivie d'autres, dès septembre 2000.

Il s'avère que l'histoire du genre n'en est qu'à ses balbutiements en Bretagne; il n'existe que très peu de travaux en cours et principalement sur la période contemporaine: la Renaissance n'est absolument pas couverte par les travaux universitaires actuellement, à notre connaissance.

### 1.3.2 Une première étude dans le cadre de la maîtrise

Notre mémoire de maîtrise résulte de l'étude d'une centaine de lettres de grâce royale appelée souvent d'une façon générique «lettres de rémission»<sup>22</sup>. Cette source a entre autres la particularité de fournir un grand nombre d'informations sur les comportements sociaux des femmes qui participent aux drames décrits dans ces lettres.

D'une manière synthétique, nous pouvons présenter la femme à travers deux statuts sociaux: la jeune fille célibataire et la femme mariée; et seule cette dernière a une existence reconnue. Dans la vie économique, la femme a des activités médicales comme être sage-femme; elle peut également tenir une taverne ou relayer dans ses tâches quotidiennes son mari-paysan.

La jeune fille célibataire est sous la responsabilité de ses parents jusqu'à son mariage. Elle n'a apparemment aucun rôle économique ni social. Pourtant, les domestiques du sexe féminin sont nombreux et leur état n'est jamais mentionné. Qu'en est-il alors pour ces jeunes filles? Comment sont-elles considérées?

La femme mariée paraît connaître une certaine liberté: liberté de mouvement, liberté de disposer de ses biens en tant qu'héritière, reconnaissance de son identité car elle garde son nom de naissance à son mariage. Son statut évolue quand ses enfants se marient et qu'elle devient une belle-mère ou quand elle perd son mari et qu'elle devient une veuve. La vie d'une femme est plurielle.

Au cours de l'analyse des lettres de grâce royale, notre parti pris a été d'essayer d'étudier l'exhaustivité du contenu de ces lettres: nous ne nous sommes pas axés sur celles évoquant les femmes en particulier. Cependant, des détails concordants de certaines lettres nous

---

<sup>21</sup> Cf. le site internet: [http://www.uhb.fr/sc\\_sociales/crhisco/site/Page541.html](http://www.uhb.fr/sc_sociales/crhisco/site/Page541.html).

<sup>22</sup> Cf. la lettre de rémission dans le chapitre 3 du présent mémoire.

autorisent à penser que les rôles de la femme dans l'économie et la société du début du XVI<sup>e</sup> siècle sont sous-estimés. Nous pouvons étudier par exemple certains thèmes comme la violence par les femmes et sur les femmes : nous avons vu émerger des différences avec les travaux d'historien(ne)s.

Nous prenons l'exemple des analyses d'Arlette Farge effectuées sur le XVIII<sup>e</sup> siècle : la violence des femmes n'apparaît pas subordonnée à la présence des hommes qui les incitent et les stimulent. Dans d'autres cas toujours relevés par Arlette Farge, les femmes provoquent la violence, laissent les hommes agir physiquement puis prennent un rôle d'arbitre, voire d'apaisement des deux parties. Or, dans les lettres de grâce royale vers 1530 en Bretagne, les femmes peuvent être actrices soit pour défendre leurs biens, soit par solidarité : elles interviennent physiquement au même titre que les hommes pour défendre leur honneur et le groupe social auxquelles elles appartiennent que ce soit chez les nobles, les paysans ou dans la domesticité. Elles n'ont peur de rien et elles s'attaquent même aux officiers armés. Nous reviendrons plus tard en détail sur cet aspect particulier de la lettre de grâce.

Il apparaît aussi dans une première analyse que les espaces sexuels ne sont pas figés : tous les lieux de loisirs sont mixtes ainsi que la taverne, lieu de rencontre privilégié où les affaires se font et se défont. Ainsi, les femmes parcourent seules ou en groupe les chemins, se rendent aux pèlerinages même non accompagnées.

Par ailleurs, les femmes bretonnes sont recherchées dans certaines fonctions qui sont pourtant réservées aux hommes. Comme nous l'avons vu précédemment, la femme en Bretagne n'a pas le droit d'exercer certaines fonctions comme celle de juge, d'après la Très Ancienne Coutume de Bretagne. Or, comme nous avons pu le constater dans le cadre de la transcription du registre B33 de la Chancellerie de Bretagne, la société au début du XVI<sup>e</sup> siècle conserve une justice seigneuriale mais également une justice autochtone qui se tient à la taverne souvent. L'expression que nous retrouvons souvent est alors : «être juge» ou «choisir leur arbitre» pour que celui-ci accorde les deux parties. Dans la lettre n° 45 du registre B33, une femme remplit ce rôle : Jehan de Saint Malo, écuyer de son état, et gagnant sa vie à «advocasser», *trouva entre la maison dudit Bertran de Saint Jehan et la maison de Guillaume Estelin, la femme dudit Estelin, a laquelle il demanda si ledit Estelin, son mary, vouloit aspoincter avecques luy touchant certain proces qu'ilz avoient ensemble, luy disant qu'il vouloit qu'elle en fust le juge*. D'une part, l'avocat estime que la femme est capable de remplir un rôle de juge entre les deux partis et, d'autre part, qu'elle saura être un arbitre impartial entre son propre mari et l'avocat de la partie adverse.

Cependant les fonctions paramilitaires comme les bandes armées qui sillonnent les chemins, composées de jeunes hommes nobles accompagnés de leurs serviteurs masculins ou les milices urbaines ne semblent être constituées que d'hommes. Un autre regard sur les rapports entre les hommes et les femmes s'impose donc.

L'histoire des femmes doit affirmer sans cesse sa problématique : la recherche d'une relation à l'autre sexe et à l'histoire globale ; une histoire de la relation entre le monde masculin et féminin. En fait, l'histoire du genre ne s'impose pas facilement dans cette expression ; les historien(ne)s préfèrent encore parler d'histoire des femmes, par nécessité ; même si les chercheurs travaillent sur le genre féminin voire masculin. Car, elle reste encore un domaine marginalisé dans la recherche française.

Le XVI<sup>e</sup> siècle est une période historique peu étudiée d'un point de vue féminin ; elle s'avère être d'un intérêt important car la Renaissance est le siècle de la mutation économique et sociale : entre le Moyen Age et la période moderne. Cela nous permet d'examiner la construction des discours officiels et religieux sur les femmes, l'évolution de la représentation de la femme et comment ces mêmes femmes réagissent à l'établissement de ces nouvelles normes.

Il s'agit alors pour notre travail d'analyser le statut des femmes bretonnes au XVI<sup>e</sup> siècle : dans un premier temps de les faire émerger de leur passé et de les réinstaller à leur place dans le contexte politique, économique et social de la Bretagne à la Renaissance ; dans un second temps, d'observer les relations entre les hommes et les femmes et de constater les évolutions culturelle, juridique, politique et religieuse.

## 2 Problématiques et perspectives de recherche

L'historien Alain Prost dénonce dans son ouvrage *«Douze leçons sur l'histoire»* le fait de penser le passé avec des concepts contemporains, ce qui amène le chercheur à l'anachronisme<sup>23</sup>. Le travail de distanciation, contrepoids à l'enracinement contemporain et personnel des questions de l'historien, commence par une vérification de la validité historique des concepts grâce auxquels les questions sont pensées. Car l'historien formule d'abord ses questions avec les concepts de son propre temps puisqu'il les pose depuis la société où il vit. Pierre Vidal-Naquet reprend cette réflexion sur l'anachronisme dans l'ouvrage dont il est coauteur sur l'*«Economie et Sociétés en Grèce ancienne»* pour expliquer pourquoi les concepts marxistes du XIXe siècle rendait incompréhensible l'économie de la Grèce ancienne pour les historiens du XXe siècle<sup>24</sup>. Enfin, l'histoire dialectique telle que définit par Robert Mandrou<sup>25</sup> récuse tout déterminisme qui imposerait la prédominance d'un facteur car l'histoire dialectique implique nécessairement l'étude des relations qui existent entre les différents éléments qui constituent la vie d'une société pour démontrer les mécanismes qui les lient comme par exemple entre le culturel et l'économie.

Nous reprenons cette réflexion pour essayer de l'appliquer à notre sujet. La femme est cantonnée par les historiens dans une sphère domestique ; son rôle économique est considéré comme mineur et sa fonction sociale est souvent dévalorisée. Quant à la relation entre la femme et le pouvoir, il apparaît inexistant. Nous avons des présupposés culturels qui nous empêchent de comprendre les mécanismes socio-économiques d'une époque. A travers l'histoire du genre féminin, nous pouvons essayer de montrer le rôle économique et social de la femme au XVIe siècle dans sa diversité.

### 2.1 La femme dans la vie économique

Le problème du rôle économique de la femme en histoire est difficile. Il s'agit dans un premier temps de faire ressortir à travers l'imbrication de données sociales et culturelles les faits économiques ; dans un second temps, la particularité de la femme de posséder plusieurs états différents dans une vie : la jeune fille, la jeune épouse, la mère, la veuve, lui permet de pratiquer des activités diverses selon l'état où elle se trouve à un moment donné. Il reste à découvrir les particularités de ces pratiques économiques.

#### 2.1.1. Concepts économiques

Est-il possible d'appliquer au XVIe siècle les concepts économiques marxistes du XIXe siècle ? Pour Marx, les forces productrices et les rapports de production constituent l'infrastructure économique d'une société. S'élève dessus une superstructure juridique et politique.

Les historiens de la Grèce antique qui ont retenu ces concepts, ont retardé la compréhension de l'économie grecque à l'époque classique. Pierre Vidal-Naquet a montré que l'économie en Grèce est intégrée à la société ; c'est l'économie domestique : l'Oikonomia. Les occupations

---

<sup>23</sup> Cf Alain Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, p. 127.

<sup>24</sup> Cf. Pierre Vidal-Naquet, *Economie et sociétés en Grèce ancienne*, Chapitre 1. Concept et problèmes généraux, page 11.

<sup>25</sup> Cf l'article de Robert Mandrou, «Histoire : A - Statut scientifique de l'histoire» dans *Encyclopédie Universalis*.

sont soit économiques et techniques comme l'agriculture, le commerce et l'artisanat ou non économique comme la guerre et la politique qui sont pourtant des modes d'acquisition. Les notions de richesse et d'oisiveté vont de pair alors que le travail signifie la pauvreté. Le travail est réservé aux catégories inférieures de la société et principalement aux esclaves.

Les femmes font donc partie dans l'histoire des forces productives en tant que travailleuses. Mais que signifie le concept de travail pour une femme ? Avant la critique féministe, le travail des femmes consacré aux tâches domestiques tout comme leur travail fourni en dehors de ces activités n'ont jamais été reconnus par les historiens ou par les anthropologues. Il n'est d'ailleurs pas envisageable de supposer que tout comme les hommes, les femmes tissent des relations sociales entre elles afin de produire et de se partager les biens et les services ; et moins encore d'admettre que l'accumulation des richesses et des biens durant une vie d'un couple est possible grâce à la femme.

### 2.1.2. Le rôle de la femme dans la vie économique à l'époque moderne

L'historienne Yannick Ripa dans son ouvrage «Les femmes, actrices de l'histoire de France» a montré le rôle économique de la femme dans l'histoire à l'époque moderne<sup>26</sup>. Au quotidien, les femmes de bourgeois sont souvent aux côtés de leur mari, par exemple dans la petite industrie et le commerce : la cellule familiale et la cellule économique se confondent alors souvent ; la famille est conçue et vécue comme une cellule de production et de reproduction. Cette réalité vaut pour les gens du peuple. Travailleuses, les femmes du peuple sont majoritairement des paysannes aux côtés de leur mari dans une France rurale. Dans les villes, les femmes sont insérées dans le tissu urbain qu'elles peuplent et animent de leur présence et de leurs petits métiers (porteuses d'eau, marchandes de quatre saisons, commerçantes mais aussi prostituées). Bon nombre d'entre elles appartiennent à la domesticité ou exercent des activités spécifiquement féminines telles que celles liées au linge.

Si la réalité quotidienne ne peut pas être aujourd'hui contestée, nous pouvons nous demander cependant quel pouvait être le poids économique de la femme. Pour y répondre, nous nous heurtons à plusieurs problèmes. En premier lieu, la femme semble agir économiquement par ses fonctions sociales et culturelles étroitement liées entre elles, ce qui ne facilite pas notre étude. Par exemple, les apports monétaires par les femmes au travers de la dot : la femme mariée noble joue un rôle important non seulement à cause de la valeur politique que son passage d'une famille à une autre lui attribue, mais aussi à cause de la valeur économique que lui confère sa dot. Cela s'applique également aux femmes non issues de la noblesse comme celles venant de familles de marchand ou de laboureur. Nous pouvons nous demander alors si la dot, apportée plus souvent sous forme d'un trousseau plus que du numéraire, s'en trouve fructifiée et si la femme peut s'enrichir au fur et à mesure de sa vie comme peut le faire un homme en accumulant des richesses au cours de sa vie.

Transposée en Bretagne, la femme riche vit-elle une déchéance économique comme le suggère Christiane Klapisch-Zuber dans son article «La bourse ou les boules de saint Nicolas. De quelques représentations des biens féminins en Italie.»<sup>27</sup> ? Ou bien participe-t-elle activement à l'accumulation des richesses du couple durant leur vie commune, accumulation que nous pouvons retrouver dans les sources au travers uniquement de la personne du mari en son nom propre ?

---

<sup>26</sup> Cf. Yannick Ripa, *Les femmes, actrices de l'histoire de France, 1789-1945*, Campus Histoire, Sedes, 1999.

<sup>27</sup> Cf. la revue *Clio*, « Femmes, dots et patrimoines », ° 7/1998.

Il s'agit de montrer aussi les rapports des femmes au travail et à l'argent. Pour cela, le contexte maritime du Pays nantais peut nous y aider. Certains travaux de recherche en maîtrise, en DEA ou en thèse sur les XVIIe et XVIIIe siècles dans les affaires maritimes du Pays nantais montrent la place des femmes dans l'armement des navires. Bernard Michon dans son mémoire de maîtrise sur «Les négociants nantais et la pêche à la morue à Terre-Neuve dans la seconde moitié du XVIIe siècle»<sup>28</sup> a travaillé sur les minutes notariales de cinq notaires nantais. A la lecture des actes référencés dans ses annexes, nous relevons la participation au négoce nantais de plusieurs femmes.

- Les actes de ventes de portions de navires : seule une femme veuve de son état achète une portion de navire ; neuf veuves vendent une portion de navire, une dixième vend une portion de navire avec son mari.
- Les actes de « cambies » ou prêts à la grosse aventure : une veuve demande deux prêts en 10 mois auprès du même prêteur, deux autres veuves et une femme avec un homme, et enfin une épouse avec son mari demandent des prêts à la grosse aventure.
- Les actes de marchés de morues : Anne Gartion, marchande publique, épouse de François Sauvaget, à la Fosse de Nantes, achète à Jullien Rolland le 19 novembre 1683, 250 quintaux de morues sèches. Par ailleurs, en 1687, François Sauvaget achète d'une part une portion de navire « Le Dauphin » du Croisic et d'autre part affrète la même année le Saint Claude du Croisic pour la grande aventure vers Terre Neuve et Plaisance et recevoir des morues sèches pour les vendre à Nantes ; l'année suivante, il affrète le Cheramy pour la grande aventure vers Terre Neuve et Plaisance pour y faire du troc et de la pêche. Il revend sa portion de navire le 24 octobre 1691.

Anne Allain veuve de M. Gautier faisant pour ses enfants, propriétaire du navire La Paix Couronnée, vend à René Budan de la Fosse à Nantes pour Charles Mahier à Saint Malo une cargaison de morue le 1<sup>er</sup> octobre 1689 puis vend son navire le 17 du même mois.

- Les actes de redistribution : Amboise Liberon, maître de barque, achète le 24 novembre 1657 à Françoise CORINE d'Auray, par René Berthelot de la Fosse à Nantes, des morues et autres marchandises.

Mme Aignan, femme et procuratrice de Jacques Martin d'Orléans, achète à Nantes des morues le 5 février 1689.

Le 9 février 1689, Nicolas Guinebaud de la Fosse à Nantes vend à Pierre Duguay du Croisic des morues pour le compte de Mme de La Chesse de Bordeaux.

- Les actes de « protestations » : René Budan de la Fosse à Nantes fait répondre aux notaires respectivement le 24 juillet 1683 par sa femme et le 30 septembre 1689 par sa compagne qu'il est en ville pour ses affaires.

Elisabeth Bureau, veuve de René Montaudoin, réclame le règlement d'une lettre de change à Charles Souyn le 28 juin 1691.

---

<sup>28</sup> Cf. *Les négociants nantais et la pêche à la morue à Terre Neuve dans la seconde moitié du XVIIe siècle*, Bernard Michon, Mémoire pour l'obtention de la maîtrise d'histoire sous la direction de Guy Saupin, Université de Nantes, Département d'Histoire, année 1999.

Jan Michel, sieur de Grolleau, réclame pour lui et sa mère et son frère Pierre de la Fosse à Nantes le paiement d'une lettre de change le 30 mars 1697.

Il est donc possible de retrouver, par le biais des minutes notariales, des femmes dans le milieu marchand, soit marchande elle-même, soit femme de marchand ; celles-ci accompagnent professionnellement leur époux et quand elles deviennent veuves peuvent continuer l'activité de leur époux pour leur compte et celui de leurs enfants. Dans le cas de Anne Gartion déclarée marchande publique, dans quelle proportion a-t-elle participé financièrement à l'achat par son mari d'une portion du navire Le Dauphin en 1687 ? Peut-on parler d'enrichissement par les femmes dans le négoce nantais ? Ce qui signifie que la fortune féminine peut s'accumuler au fur et à mesure d'une vie passée au labeur et qu'elle est reversée dans la communauté des biens du couple, richesse monétaire discrète : il y a ici une dimension économique des rapports conjugaux déjà entrevue par les historiennes Agnès Fine et Angela Groppi<sup>29</sup>. Cette réflexion reste une hypothèse de travail dans l'état de nos recherches.

Une étude sur ces femmes dans le négoce portuaire paraît donc possible ; il faut remonter alors vers le XVI<sup>e</sup> siècle et continuer le dépouillement des archives notariales aux Archives départementales de Loire Atlantique<sup>30</sup>. En parallèle, il faut travailler sur les actes notariés, et principalement les contrats de mariage, pour réfléchir sur la question du douaire et de la dot en Bretagne et d'en étudier sa répercussion dans la vie économique du couple. Ce sont là deux pistes de recherche sur le rôle économique de la femme en Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle que nous avons entrevues et qui doivent faire l'objet d'un travail de dépouillement très important des sources.

## **2.2 Le rôle social de la femme**

Nous avons vu précédemment que l'aspect économique est difficilement dissociable de l'aspect social et culturel de la vie des femmes à l'époque moderne. Il est utile alors de rappeler quelques notions essentielles. Une culture organise silencieusement les comportements quotidiens comme le système de la langue modèle le discours en dehors de la conscience du sujet parlant : il y a un processus conscient et une forme inconsciente de la vie sociale<sup>31</sup>. Selon l'historien André Burguière, il faut percer le sens des attitudes silencieuses et des gestes les plus automatiques, exhumer les significations perdues des systèmes symboliques comme les rituels de la vassalité ou ceux du mariage dans la France traditionnelle.

Cet aspect de notre étude a déjà été largement évoqué dans notre mémoire de maîtrise sur les « Comportements et relations sociales en Bretagne vers 1530, d'après les lettres de grâce royale ». Nous y renvoyons nos lecteurs. Il sera ici examiné le rôle de la femme dans les affaires judiciaires, d'une part, et les relations de la femme avec le pouvoir, d'autre part.

---

<sup>29</sup> Cf. la revue *Clio*, « Femmes, dots et patrimoines », ° 7/1998, p. 7 et suiv.

<sup>30</sup> Par ailleurs, Jean-Luc Tulot a dépouillé les registres de l'Eglise réformée de Nantes entre 1670 et 1685 qui référencent également le métier des femmes réformées à Nantes : elles sont aubergistes, vendeuse de bière, mercière, servante et marchande (cf. Jean-Luc Tulot *Familles protestantes de Haute Bretagne au temps de l'Edit de Nantes*, Centre généalogique de l'Ouest, 1998).

<sup>31</sup> Cf. *Les écoles historiques...* p. 310.

### 2.2.1 Une vision des femmes au travers des affaires judiciaires

La Bretagne a pour particularité d'être un pays de coutume grâce auquel la femme apparaît juridiquement privilégiée par rapport aux pays de droit écrit, comme à Marseille, Lyon, Toulouse. Sans entrer dans des comparaisons érudites avec les autres coutumes comme celles de Normandie ou de Paris, la «Très Ancienne Coutume de Bretagne» élaborée au XIII<sup>e</sup> siècle donne certains droits aux femmes bretonnes que n'ont pas les autres femmes du royaume de France : elles conservent la capacité juridique ; elles peuvent recourir en justice même contre leur propre mari ; elles héritent et peuvent administrer leurs biens ainsi que ceux de leur mari ; celui-ci ne peut pas aliéner les biens de son épouse sans son consentement. Cependant, elles ne peuvent pas être témoin à un acte judiciaire «femme ne doit recorder sur faiz de court ne estre juge»<sup>32</sup>, mais elles peuvent être témoin d'un acte testamentaire. La femme prend un rôle important quand elle devient veuve et prend possession de son douaire<sup>33</sup> : il correspond au tiers des biens du mari défunt dont elle a l'usufruit jusqu'à sa mort, même en cas de remariage. L'usage du douaire en Bretagne est en perdition au XVI<sup>e</sup> siècle, remplacé par le système de dot. Comme le suggère l'historien Martin Aurell dans son article sur « La dot, une très mauvaise affaire pour la femme »<sup>34</sup>, le triomphe de la dot sur le douaire provoque une révolution mentale et sociale dans les pratiques d'un groupe social : il s'agit d'ajouter cet élément au processus de l'éviction de la femme dans la société.

Son statut juridique permet à la femme en Bretagne d'exister d'une façon identitaire. Nous la retrouvons dans les archives judiciaires. Christine Plessix rapporte, dans son ouvrage sur la criminalité en Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles<sup>35</sup>, l'accusation d'une femme pour « fabrication et exposition de fausse monnaie » : elle sera d'ailleurs condamnée à mort et exécutée. Lors de son arrestation, la boutique qu'elle tient avec son mari est fermée. Il est fait l'inventaire des lieux et la moitié des meubles de la communauté revenant à ladite femme paie les frais de justice. Le patrimoine du conjoint n'est pas gravement lésé comme le prévoit la Très Ancienne Coutume.

Cependant, nous retenons principalement le comportement social de la femme dans le phénomène de la violence.

L'historienne Arlette Farge a travaillé sur la violence sur les femmes et par les femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle. La violence féminine est-elle identique à la violence masculine ? Dans les conflits de voisinage, Arlette Farge démontre une différenciation des rôles sexuels où la femme, dans l'action, se trouve en retrait : la force est masculine, la surveillance et l'apaisement sont du côté féminin. Les rôles dans la violence au XVIII<sup>e</sup> siècle sont répartis entre les hommes et les femmes.

Au XVI<sup>e</sup> siècle en Bretagne qu'en est-il ? D'après notre étude réalisée dans le cadre de notre mémoire de maîtrise, une seule forme de violence reste sexuée : le viol. Les bandes de jeunes gens sévissent et les viols collectifs sont redoutés<sup>36</sup>. En revanche, les femmes ne sont pas

---

<sup>32</sup> Chapitre 64 de la *Très ancienne coutume de Bretagne*, citée dans *La femme en Bretagne*, Agnès Audivert, p. 50.

<sup>33</sup> On appelle « douaire » les biens apportés par le mari lors des noces et, à l'inverse, « dot » ceux que verse le père de l'épouse.

<sup>34</sup> Cf. la revue *L'Histoire* n° 245 de juillet/août 2000, p. 30 et suiv.

<sup>35</sup> Cf. Christiane Plessix-Buisset, *Le criminel devant ses juges en Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles*, Maloigne, Paris, 1988.

<sup>36</sup> Cf. le tome 2 en annexe dans lequel de nouvelles lettres de rémission font état de sévices sexuels.

toutes des diplomates et elles usent de leurs forces physiques sans hésitation, même contre les représentants de la loi.

La narration dans les lettres de grâce royale peut aussi être un sujet de réflexion. Par exemple, nous constatons que la chevelure libre est une marque de séduction féminine : s'il y a violence avec cet attribut en défaisant délibérément la coiffure, c'est une violence sexuelle caractérisée. Or en 1530, ce n'est pas évident : l'agresseur peut défaire volontairement la coiffe ou le couvre-chef dans le cas de viol ; mais l'agresseur peut également défaire accidentellement ou par bravade la coiffe ou le couvre-chef, et tirer les cheveux sans pour autant que la violence apparaisse sexuellement prononcée. La narration semble identique pour les deux sexes. Car toute partie intime chez l'homme comme chez la femme qui est rendue visible, provoque une riposte, mais ce n'est pas alors une violence de type sexuelle. Seule une analyse des scénarios de violence pourrait mettre en évidence les différences sexuelles ou non dans la violence<sup>37</sup>.

La violence est donc un phénomène social intéressant à examiner d'autant plus que cet aspect croise parfois le politique.

### 2.2.2 La femme et le pouvoir<sup>38</sup>

L'historienne américaine Joan Kelly pose la question en 1976 : « Y a-t-il eu une Renaissance pour les femmes ? Un essai au titre provocateur. Elle y répond par la négative. L'historienne allemande Heide Wunder décrit pour sa part un processus de mutation à long terme depuis le Haut Moyen Age au cours duquel les rapports féodaux de production et d'asservissement ont été démantelés et ont laissé la place à la production destinée au marché et au travail rémunéré. Elle relève aussi la position ambiguë sur les rapports entre les sexes et la position occupée par les femmes «dans l'émancipation du couple dans le mariage et le travail» qui permettait une relation économique plus égalitaire face aux traditions sociales et culturelles qui encouragent la préséance de l'homme : la femme est subordonnée à l'homme par Dieu. Le modèle est le ménage. L'homme le dirige en tant que mari et le système de gouvernement est calqué sur le régime matrimonial.

Jean Bodin est l'auteur des «Six livres de la République» en 1576, ouvrage où il donne ses réflexions sur la faculté à gouverner des femmes ; puis en 1580 il décrit sa vision de la nature féminine dans un essai célèbre en son temps «De la Démonomanie des sorcières» qui servit la cause de l'Inquisition dans la chasse aux sorcières. Pour Jean Bodin, le ménage est le modèle ; les rapports de domination domestiques sont à ses yeux d'une importance fondamentale pour l'organisation politique : un foyer ou un Etat ne peuvent fonctionner que si tous obéissent à la volonté d'un seul maître qui ne peut être que l'homme car le pouvoir conjugal est considéré appartenir au mari, conséquence de la volonté divine, entre autres. Jean Bodin fait partie des adversaires de la «gynécocratie» au moment où en Angleterre et en Ecosse, Marie 1<sup>er</sup> puis Elisabeth 1<sup>er</sup> ou Marie Stuart règnent, où en France la régente Catherine de Médicis gouverne.

---

<sup>37</sup> Cf. la dernière partie du présent mémoire sur la méthodologie.

<sup>38</sup> Cf. l'*Encyclopédie politique et historique des femmes*, sous la direction de Christine Fauré, PUF, Paris, 1997, et principalement la première partie consacrée « Au seuil de la modernité : les femmes peuvent-elles gouverner ? » comprenant trois articles que nous reprenons dans cette section :

- « La loi salique » de Sarah Hanley,
- « Souveraineté et subordination des femmes chez Luther, Calvin et Bodin » de Claudia Opitz,
- « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde » de Hubert Carrier.

Cependant, les défenseurs d'une gynécocratie pensent qu'une femme peut régner sur les hommes pour autant qu'elle soit en mesure d'avoir un comportement masculin. Mais les juristes associent le désordre à la femme. Malgré cela, au XVII<sup>e</sup> siècle, les régentes Marie de Médicis puis Anne d'Autriche exerceront la régence de la France – mais ici l'accès au pouvoir passe par l'homme, c'est-à-dire le roi ; et Christine de Suède régnera sur son pays.

Le droit à gouverner est donc associé au droit matrimonial. Or, le mariage est un des deux grands débats intellectuels du XVI<sup>e</sup> siècle, avec l'éducation des jeunes filles.

Le mariage est l'unique destinée des femmes si l'on exclut la vie recluse des religieuses. Chez les nobles, elles n'accèdent au pouvoir suprême qu'en tant que régente, c'est-à-dire comme mère du futur roi ; c'est un pouvoir certain qui a favorisé la présence de femmes politiques autour des régentes. Les femmes des grands lignages participent aux affaires publiques dans le domaine de la diplomatie, lors des conflits internes comme la Fronde ou la Ligue, ou dans le domaine religieux et même dans le domaine politico-militaire.

Quand don Luis de Haro lors du Traité des Pyrénées félicite Mazarin du repos qu'il va pouvoir goûter, le cardinal lui répond qu'un Premier ministre ne saurait jamais goûter de repos en France où les femmes même sont redoutables : «Vous autres Espagnols, lui dit-il, vous en parlez bien à votre aise : vos femmes ne se mêlent que de faire l'amour ; mais en France, ce n'est pas de même, et nous en avons trois qui seraient capables de gouverner ou de bouleverser trois grands royaumes : la duchesse de Longueville, la princesse Palatine et la duchesse de Chevreuse.»<sup>39</sup> Véritable coup de chapeau de Mazarin à ses adversaires !

Prenons le cas de la duchesse de Chevreuse. Marie de Rohan est née en 1600 : ses parents sont Hercule de Rohan de l'illustre maison de Bretagne et sa mère est Madeleine de Lenoncourt d'une famille de Lorraine. Marie de Rohan épouse en 1622 Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, un des fils d'Henri de Guise. Elle se trouve mêlée à la conspiration de Chalais en 1629 : Richelieu dit d'elle : « Cet esprit est si dangereux qu'étant dehors<sup>40</sup> il peut porter les affaires à de nouveaux ébranlements qu'on ne peut prévoir. » Louis XIII disait d'elle qu'elle était le diable. Sa politique est celle du parti dévot contre la politique de Richelieu puis de Mazarin.

La Bretagne connaît ses grandes figures féminines dans ces temps d'exception comme la Fronde, mais également au siècle précédent : Anne de Bretagne et ses filles sont les premières figures marquantes du XVI<sup>e</sup> siècle. La seconde partie du siècle en raison des Guerres de Religion permet une étude intéressante sur le rôle des femmes pendant la Ligue dans l'Ouest de la France. Nous relevons du côté du parti des Réformés : Catherine de Parthenay (épouse de René de Rohan), Isabeau de Navarre (douairière de Rohan) ; et dans le parti de la Ligue : Marie de Luxembourg épouse du duc de Mercoeur, gouverneur de Bretagne, et Gillette de Montigny (épouse de René d'Aradon, gouverneur de Vannes). Quel est leur rôle dans les événements politiques et les changements religieux qui y sont liés ? Les simples femmes de gentilshommes qui ont la charge de défendre en l'absence de leurs maris, le manoir familial, le domaine, le village, s'acquittèrent de cette mission dans ces temps d'exception avec vaillance, voire héroïsme parfois ; comme sous la Fronde Madame de La Guette, la duchesse de Jonzac. Ces femmes d'exception s'entourent d'autres femmes qu'elles recrutent pour former des réseaux : ne faut-il pas non plus chercher les autres femmes comme les femmes de

---

<sup>39</sup> Citation dans « L'action politique et militaire... » infra.

<sup>40</sup> Richelieu hésite à la bannir du royaume.

négociants à Nantes ou encore les marchandes publiques pour cerner le rôle politique éventuel qu'elles ont pu prendre en cette période d'exception ?

L'historienne Yannick Ripa pense que la Renaissance passée, le pouvoir des femmes déclinent : mouvement qui va avec la réduction du pouvoir des Grands<sup>41</sup>. Processus complexe et difficile à comprendre qui est favorisé par un changement culturel, économique et social autour de l'identité sexuelle.

### **2.3 Construction de la différence sexuelle**

La relation entre les hommes et les femmes, l'asymétrie des fonctions et des rôles masculins et féminins, la répartition des tâches et des espaces selon le sexe, ne résultent pas directement de leurs différences biologiques. Ce sont des élaborations socioculturelles qui se modifient sans cesse, se construisent et se reconstruisent à travers le temps sous l'effet de facteurs multiples. Ce mécanisme mérite une exploration attentive.<sup>42</sup>

Les femmes au XVI<sup>e</sup> siècle ne sont pas toutes et seulement des mères de famille, des sages-femmes, des religieuses et des sorcières. La femme n'est pas éternellement accablée d'enfants et vouée à des tâches d'entretien. Une vie de femme n'est pas uniforme : elle est multiple. Les historiens en font une construction linéaire qui est plutôt proche de la représentation de la femme que les discours politique, religieux et social construisent. Cette représentation est cependant historiquement intéressante car elle reflète l'état d'une société à un moment donné. Il s'agit alors d'étudier la codification de ces discours à la Renaissance.

#### **2.3.1 L'androgynie au XVI<sup>e</sup> siècle**

L'androgynie est un concept historique envisagé par l'historienne Nicole Pellegrin qu'il est utile de rappeler. « ...Il se réfère au mythe d'Aristophane rapporté par Platon dans *Le Banquet* : l'humanité était constituée d'êtres à quatre bras et quatre jambes, en forme de boule, qui se révoltèrent contre Zeus et qui furent châtiés par leur séparation en deux, effectuée par le maître des dieux et achevée par Hermès. Dès lors, les corps des humains portent des endroits percés –ceux qu'Hermès a aménagés dans son travail de réparateur, après la couture- et chaque moitié de l'androgynie primitif cherche sa moitié complémentaire : c'est cela que les hommes appellent amour... »<sup>43</sup> L'androgynie est un concept repris depuis un siècle et particulièrement par certaines féministes. D'après Elisabeth Badinter, les stéréotypes modernes de la «femme féminine» et de l'«homme viril» cèdent leur place au profit d'un dosage entre féminité et masculinité. La différence est remplacée par la ressemblance. A la passion pour le complémentaire se substitue la tendresse pour le semblable. Ce serait là l'avènement de l'androgynie. Ce discours peut être appliqué dans l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'historienne Nicole Pellegrin dans son article sur «L'androgynie au XVI<sup>e</sup> siècle : pour une relecture des savoirs»<sup>44</sup> appelle à revisiter trois domaines de l'histoire des genres : le corps, le travail et le droit.

---

<sup>41</sup> Cf Yannick Ripa, *Les femmes, actrices de l'histoire de France, 1789-1945*, Campus Histoire, Sedes, 1999.

<sup>42</sup> Cf l'avant-propos dans l'ouvrage de Knibiehler Yvonne, Marand-Fouquet Catherine, Goutalier Régine, Richard Eliane (sous la direction de), *Marseillaises, les femmes et la ville*, éd. Côté femmes, col. Des femmes dans l'histoire, Paris, 1993.

<sup>43</sup> Cf article sur l'Androgynie dans l'*Encyclopédie Universalis*.

<sup>44</sup> Cf. *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*, sous la direction de Danielle Haase-Dubosc et Eliane Viennot, Rivages, Paris, 1991.

- A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le sexe faible est appelé «le beau sexe», comme le rappelle l'historien Georges Vigarello dans son article sur «Les nouveaux canons de la beauté»<sup>45</sup>. Il est évident que le contexte de la Renaissance explique les recherches des humanistes sur les proportions idéales de la femme. Cependant, la recherche de la beauté physique s'accompagne dorénavant d'un jugement moral : pas de perfection formelle sans perfection morale.
- Dans le domaine du travail, l'élimination des «medeciennes» médiévales et l'apparition des chirurgiens-accoucheurs ont été moins perçues en termes de professionnalisation des activités obstétricales féminines qu'en termes d'exclusion généralisée des femmes par les hommes.

De même, le rôle de la formation professionnelle dans le cadre domestique (des parents aux enfants mais aussi entre époux ou frères et sœurs) doit être envisagé comme la norme de l'acquisition des savoir-faire techniques, norme commune aux deux sexes et qui explique la promotion spectaculaire et la réussite économique des veuves ou des filles placées à la tête d'entreprise commerciale ; ces femmes imprégnées par la culture marchande de leur entourage surent se livrer pleinement au commerce international et à l'armement maritime, comme nous pouvons le constater dans les archives notariales des complexes portuaires.

- Enfin, le statut juridique de la femme s'est trouvé dévalorisé par la réformation des Coutumes dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par les juristes misogynes comme Jean Bodin.

Pour Nicole Pellegrin, le XVI<sup>e</sup> siècle semble être l'époque de l'androgynie. Cette hypothèse intéressante nous éclaire sur certains aspects que nous rencontrons dans nos sources. La vie économique par bien des métiers est souvent androgyne : la taverne est tenue par un homme ou une femme ou un couple ; la femme du paysan gère le domaine ; les marchandes publiques, les dentellières et d'autres métiers féminins sont des activités économiques connues de la Renaissance. Il s'agit pour les historiens et les historiennes de redécouvrir le labeur des femmes, salarié et/ou domestique, dans toute son ampleur économique comme dans sa signification sociale et morale, dans la complexité du partage sexuel des tâches ou au contraire la communauté des aires d'activités : la taverne en est un exemple évident où les hommes et les femmes se côtoient et travaillent ensemble ou séparément.

L'androgynie transparait dans les archives judiciaires, les livres de raison, les archives notariales et la littérature : le partage des tâches, les valeurs et les vices peuvent ne pas être sexués ou les rôles sexuels peuvent être inversés. Par exemple, Natalie Zemon Davis a montré le rôle de l'inversion sexuelle dans les rites populaires : les hommes se déguisent en femme dans les charivaris. Nous pouvons à l'inverse percevoir une virilisation des comportements féminins dans la violence par exemple au travers de nos sources.

Nous en donnons un exemple avec l'oisiveté qui apparaît comme un vice nouveau au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans le premier cas, le mari tue sa femme oisive et il est pardonné par lettre royale (lettre n° 3 du registre B33). Dans le second cas, le suppliant voit sa lettre de pardon annulée ; elle doit être de nouveau enregistrer avec une modification importante grâce à laquelle le suppléant n'apparaît plus oisif au moment des faits : il dormait sous un arbre dans

---

<sup>45</sup> Cf. la revue *L'Histoire*, n° 245, juillet/août 2000.

la première version et dans la seconde il protège son jardin contre les oiseaux qui viennent lui prendre ses graines ensemencées (lettres n° 36 du registre B33 et n° 30 du registre B34). L'oisiveté, grâce aux critères de pardon royal, apparaît en tant que vice pour les hommes comme pour les femmes.

Nous avons donc constaté sous de multiples angles que la société au début du XVI<sup>e</sup> siècle apparaît androgyne. Par exemple, la violence que nous avons déjà abordée semble ne pas correspondre à des critères sexués comme elle le sera au XVIII<sup>e</sup> siècle par exemple<sup>46</sup> ; l'image de la femme actrice économique est fortement marquée comme celle qui vit en société de communauté de biens dans une taverne avec sa fille et son gendre. Les lieux de sociabilité ne sont pas partagés sexuellement ; les critères de la place de la femme dans la société correspondent à ceux des hommes : la femme noble défend physiquement l'honneur bafoué de son serviteur à la place de son époux qui n'intervient pas. Les hommes et les femmes n'apparaissent pas si différents dans leur vie quotidienne. Ce n'est que progressivement au cours du siècle que la séparation sexuée va s'opérer.

Les discours politiques et religieux se sont répercutés dans la culture populaire comme dans celle des élites : l'identité sexuelle se construit au travers de la différence entre les hommes et les femmes. Nous pouvons en voir progressivement les traces.

### 2.3.2 Vers une identité sexuelle

Le concept de l'identité de la personne est moderne et fait appel à la subjectivité, l'être soi, la conscience de soi et l'autodétermination<sup>47</sup>. « Dans son principe, le devenir de l'être soi de la femme n'est pas distingué de celui de l'homme, mais, pratiquement, c'est la communauté sociale définie par le pouvoir masculin de disposer des normes qui fait particulièrement problème pour le processus du devenir soi des femmes. C'est précisément ici que devient pertinente la question de savoir dans quel contexte social d'expérience et de discours le processus d'autodétermination des femmes a lieu ou, plutôt, n'a pas lieu. Que des femmes puissent effectivement déterminer elles-mêmes ce qu'elles sont et comment elles veulent se comprendre elles-mêmes est une illusion dans toute culture et dans toute société patriarcale. »

Nous prendrons deux exemples pour notre étude : le mariage et la bâtardise. Le mariage est au Moyen Âge une véritable stratégie : de fortune et d'alliance, soit un rôle économique et politique pour la femme. Cependant, le mariage n'est pas encore un but en soi et nombre de couples vivent en concubinage avec leurs enfants bâtards considérés comme membre à part entière de la famille.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, d'un point de vue culturel la bâtardise apparaît comme infamante ou au contraire banale selon le rang social du père ; d'un point de vue juridique, en Bretagne, la Coutume ne permet au père que de lui donner les aliments qui lui sont dus en usufruit car le bâtard n'est pas apte à recueillir les successions de son père. L'état rend obligatoire par l'ordonnance de Blois de 1579 la publication du mariage en présence de témoins et d'un prêtre ainsi que la tenue d'un registre par le curé.

Du point de vue religieux, Calvin revalorise la chasteté, mais également le mariage : la femme doit être subordonnée à l'homme car Dieu a joint la femme à l'homme pour l'aider à vivre

---

<sup>46</sup> Nous étudierons aussi ce point ultérieurement dans le chapitre sur les sources.

<sup>47</sup> Cf l'article de Brigitte Weisshaupt dans l'*Encyclopédie Universalis*, « Femme : E. Subjectivité et identité de la femme ».

plus commodément. L'austérité protestante entraîne un redressement des mœurs ; la Réforme catholique emboîte le pas et réaffirme l'indissolubilité du mariage, la monogamie, la supériorité de la virginité sur l'état marital et les compétences exclusives des juges ecclésiastiques en matière matrimoniale.

La société régleme les mœurs et les nouvelles normes sont véhiculées dans les discours politique au travers d'estampes, de gravures, dans les tavernes par exemple<sup>48</sup> et dans les discours religieux par les prédicateurs. Les lieux n'échappent donc pas aux discours sociaux : les tavernes, haut lieu de sociabilité, sont par les autorités ecclésiastiques comme celle politique et judiciaire, réglementés et soumis à la séparation des sexes. Les loisirs et les lieux de rassemblement également.

Un exemple étudié par Claude Zimmer dans «La femme et le bâtard»<sup>49</sup> est significatif de la construction de l'identité sexuelle des femmes. Tant que la sexualité a été l'apanage de l'homme (jusqu'au début du XVIe siècle), le bâtard était nécessaire pour lui. Il assurait la survie du lignage, il était nécessaire à la noblesse guerrière. Il symbolisait la sexualité de son père. La sexualité masculine était liée à la puissance, au pouvoir. Le concubinage pour l'élite, la «maison des fillettes» pour les bourgeois et le peuple. Les femmes, elles, n'existaient pas. Quand la sexualité devient un péché et engendre le débordement, le bâtard perd son prestige. L'homme n'a plus de bâtards. La femme seule doit les élever. Il devient le remords vivant d'une faute. La femme a gagné une certaine identité, mais la vie amoureuse féminine est voilée.

Le XVIe siècle peut apparaître par certains côtés comme une valorisation de la femme à travers le culte marital par exemple ou encore juridiquement par l'ordonnance de Blois qui par son obligation d'enregistrer les mariages permet aux femmes une reconnaissance de leur état d'épouse et de préserver aussi leur intégrité morale. Cependant, cette nouvelle identité sexuelle se retournera contre elles mais également contre les hommes. Les relations entre les hommes et les femmes souffrent de la construction de la différence sexuelle : il est alors question de méfiance. La peur de l'autre engendre le phénomène de la sorcellerie, à partir de la fin du XVIe siècle. Pourtant en Bretagne, la sorcellerie est très marginale. Il serait intéressant d'en étudier les raisons.

Comme l'a expliqué Florence Rochefort dans son article «La fin des bastions»<sup>50</sup>, la supériorité du masculin sur le féminin que les sociétés codifient, trame tout le tissu social et modèle les représentations. L'idéal d'un partage sexué des activités humaines assimile le féminin à la sphère domestique, à la passivité et à la soumission, et le masculin à la sphère publique, à l'action et au pouvoir.

Loin de cet idéal masculin, les femmes dans leurs réalités quotidiennes au XVIe siècle sont méconnues ; il est temps de mieux les connaître, de comprendre les conditions réelles de leur existence, d'appréhender leur vécu pluriel. A partir de cette connaissance nécessaire, nous pouvons travailler sur l'histoire du genre féminin et sur les relations entre les hommes et les femmes, enfin sur les identités sexuelles féminine et masculine en construction.

---

<sup>48</sup> Cf. Sara F. Matthews Grieco, *Ange...*

<sup>49</sup> Cf. *La femme et le bâtard* de Claude Zimmer, Presses de la Renaissance, Paris, 1983.

<sup>50</sup> Cf. la revue *L'Histoire* n° 245 de juillet/août 2000, p. 95.

### 3 Sources

La femme est le miroir d'une société, c'est l'image qu'une société se fait d'elle-même<sup>51</sup>. Il faut en conséquence toujours différencier l'image de la femme dans les représentations littéraires, artistiques ou autres, et la femme dans la réalité au travers des sources privées, criminelles et notariales.

Les archives officielles sont toutefois, à quelques exceptions près, d'origine masculine, à l'exception des documents comme les testaments ou les actes de ventes mais ils sont rédigés par des hommes ; la correspondance privée écrite de la main même des femmes est rarissime. Ces sources donnent une vision de l'homme sur la femme, mais la femme a par ce moyen une existence physique et peut devenir objet d'étude en histoire.

Cette image de la femme trop souvent confinée à son foyer, correspond assez mal aux faits que révèlent les archives criminelles et les actes notariés. Il s'agit d'effectuer une nouvelle lecture des actes notariés : contrats de mariage, procès, testaments, etc. Cette étude devrait permettre de mettre en évidence les femmes quotidiennes, banales, celles que nous ne connaissons pas. Si la représentation de la femme demeure un obstacle à franchir, il est important également de différencier la norme sociale quotidiennement pratiquée et la norme de droit soit en retard soit au contraire obsolète. Les femmes dans la législation, dans sa représentation et dans les pratiques sociale et économique ne sont pas les mêmes.

Nous avons pu dresser une première liste de sources. Elles sont de quatre types :

- Les archives criminelles, dans lesquelles nous rangeons les lettres de rémission.
- Les archives ecclésiastiques : nous n'avons consulté que les visites pastorales.
- Les archives notariales : les contrats de mariage, les testaments, etc.
- Les sources imprimées : les livres de raison, la correspondance et la littérature.

#### 3.1 La lettre de rémission

La lettre de rémission est notre source principale. Elle exige que nous nous attardions sur sa définition, sa richesse et ses limites, mais également que nous donnions le cadre du travail déjà effectué ou à envisager.

##### 3.1.1. Définition

« La lettre de rémission est un acte de la chancellerie par lequel le roi octroie son pardon à la suite d'un crime ou d'un délit, arrêtant ainsi le cours ordinaire de la justice, qu'elle soit royale, seigneuriale, urbaine ou ecclésiastique. Outre la remise de peine, l'accusé est pleinement rétabli dans sa bonne renommée et dans ses biens, les intérêts de la partie adverse étant néanmoins préservés. »

Cette définition que nous empruntons à Claude Gauvard qui a étudié les lettres de rémission en France à la fin du Moyen Age dans le cadre de sa thèse, englobe les rémissions et les abolitions pour les cas irrémissibles normalement.

---

<sup>51</sup> Cf. Sara F. Matthews Grieco, *Ange ou diablesse : la représentation de la femme au XVIe siècle*, Flammarion, Paris, 1991.

La lettre de rémission est un jeu subtil où se noue un dialogue entre le roi justicier et le sujet. La narration est adaptée et reste proche de l'oralité : il reste ce qui a été reconnu crédible par les contemporains. La véracité est donc biaisée car le plaignant doit être blanchi pour obtenir la grâce royale. La rémission est par ailleurs entérinée par une juridiction royale qui en contrôle l'exactitude : les rémissions sont donc sévèrement contrôlées.

### 3.1.2. Richesse de la source

Natalie Zemon Davis a donné une approche différente à son étude narrative sur les lettres de rémission du XVI<sup>e</sup> siècle qu'elle englobe sous l'appellation de lettre de pardon<sup>52</sup> : son essai propose une dimension anthropologique à cette source.

La lettre rapporte le récit du plaignant, non les dépositions recueillies sur l'affaire ; la narration est orale, le suppliant en a l'habitude dans une société baignant dans une culture orale comme par exemple pour la confession annuelle qui apparaît plus comme une narration d'histoires. Les lettres sont régies par une règle de vraisemblance ; les lettres replacent les acteurs dans le cadre de la plus grande banalité quotidienne possible. Apparaît la vie en société du temps. La lettre de pardon (ou de rémission) fait donc partie des sources criminelles ; la société qu'elle décrit, apparaît à travers le point de vue de la violence. L'intérêt de cette source est donc de chercher à travers le récit de la violence la vie sociale et au travers de cette déviance sociale chercher la norme sociale. La source criminelle traite, par essence, de la violence. Cependant, les lettres de grâce royale nous permettent d'envisager une société et tous ses aspects sociaux, par touches successives, ce qui nous sort aussi de la violence.

Car la grâce est spécifique par sa narration. La société vit, palpite ; les hommes et les femmes que nous y retrouvons, jouent leur vie : « jouer » car la lettre est tout de même fabriquée ; « vie » car c'est un récit au travers d'une narration littéraire brillante, vivante. L'exposé de la lettre est un récit et il est très étonnant de constater la qualité littéraire des histoires ; Natalie Zemon Davis a déjà étudié cet aspect des lettres de rémission<sup>53</sup>. Ces récits sont conformes à la littérature de l'époque où foisonnent les nouvelles et les contes : les nouvelles de Marguerite de Navarre ou de Noël du Fail sont les plus connues avec celles de Rabelais ; nous pouvons ajouter celles attribuées à Bonaventure des Périers. La nouvelle, rappelons-le, est une sorte de roman très court, un récit d'aventures intéressantes ou amusantes<sup>54</sup>.

Les récits des lettres de pardon sont donc rédigés comme des nouvelles et ont leurs qualités narratives, même si de temps à autre le jargon juridique apparaît par touche ; cependant, ils sont destinés à être lus devant le Roi, devant le Chancelier, devant le Sénéchal ou tout autre officier de justice, alors les secrétaires du Roi prennent garde de ne pas choquer leur auditoire, mais préservent quelques injures et des citations même brèves pour animer la lecture.

### 3.1.3. Les limites de la lettre de rémission : un discours officiel

Comme l'a montré Natalie Zemon Davis, la lettre de pardon est ambiguë ; les faits sont déclarés véridiques en vue d'une réconciliation sociale, mais elle doit être contestée et mise en

---

<sup>52</sup> Cf. Zemon Davis Natalie, *Pour sauver sa vie, Les récits de pardon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris, 1988.

<sup>53</sup> Cf. Zemon Davis Natalie, *Pour sauver sa vie...*

<sup>54</sup> Cf. *Conteurs français du XVI<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque de La Pléiade, Bruges, 1965.

doute car elle met en évidence les normes officielles qui peuvent s'avérer être éloignées des pratiques des masses.

Robert Muchembled a travaillé sur les normes officielles et les pratiques sociales réelles ; les marginaux comme les fous, les meurtriers et même les voleurs ne sont pas des êtres réellement déviants : ils ne sont pas exclus de la société. Les insensés inoffensifs semblent être parfaitement intégrés. D'ailleurs, les accusés sont présentés positivement dans les lettres de grâce et négativement en ce qui concerne les victimes : les rôles sont inversés. La présentation des faits correspond à la façon dont les autorités voudraient pouvoir classer la société.

#### 3.1.4. Etat de la transcription de la source

Les registres de la Chancellerie de Bretagne contiennent la transcription des actes scellés qu'expédient les officiers de la Chancellerie ; le fait de recopier un acte provoque son enregistrement. Les registres commencent à la fin du XVe siècle et ont fait l'objet d'étude par des étudiants en histoire médiévale dirigés par J. Kerhervé de l'université de Brest. Depuis trois ans, le corpus fait l'objet de mémoires de maîtrise en histoire moderne dirigés par Michel Nassiet à l'université de Nantes.

Le corpus dans sa totalité comprend environ mille lettres de rémission. Mais il reste encore à transcrire certains registres. Notre mémoire de maîtrise portait sur les années 1531 et 1532 et seuls des problèmes pratiques nous avaient empêché de finir la transcription du registre B34 de 1532. Nous avons profité de ce présent travail pour terminer le travail engagé précédemment que le lecteur trouvera en tome II de ce présent mémoire, soit les lettres n° 33 à 87 du registre B34.

Il est envisageable en premier lieu de reprendre les travaux des étudiants de maîtrise de l'université de Nantes et en second lieu de finir la transcription des registres non encore traités ce qui permettraient de reconstituer un corpus du début du XVIe siècle à 1574, dernière année conservée aux Archives départementales de la Loire Atlantique. Pour couvrir la fin du XVIe siècle, il est donc utile de travailler sur d'autres sources et le croisement de ces différentes sources peut nous permettre de mieux appréhender la vraisemblance sociale, économique et culturelle de la vie des femmes en Bretagne.

#### 3.1.5. Perspectives en histoire des femmes

La lettre de rémission est une grâce royale qui donne une image royale positive, magnanime, miséricordieuse, amicale ; en 1532, elle doit satisfaire les Etats bretons qui vont se réunir en août 1532 en vue du rattachement du duché de Bretagne au domaine royal de France. La lettre de grâce royale a une dimension éminemment politique. Elle donne de plus une norme officielle sur les comportements sociaux des sujets du roi.

La tendance des lettres de grâce royale est de montrer la femme responsable du désordre social par son inconduite comme l'adultère et ses vices comme l'ivresse. Cette représentation politique de la lettre de grâce n'est qu'une facette de l'image de la femme ; en fait, elle apparaît insérée dans la vie sociale et économique : elle est une femme à part entière qui garde son nom patronymique à son mariage et possède une véritable identité<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> Nous avons voulu démontrer cette tendance dans notre travail de maîtrise auquel nous renvoyons le lecteur.

Grâce à la fin de la transcription du registre B34, nous avons pu répertorier de nouveaux traits du comportement des femmes qui montrent l'apport de cette source pour l'histoire des femmes. Nous en retenons trois principaux : la violence, le caractère identitaire et le rôle économique de la femme.

### *La violence*

En ce qui concerne la violence opérée sur les femmes, nous retrouvons le phénomène des viols collectifs opérés par les bandes de jeunes gens à travers la campagne ou encore des viols commis dans les rues des villes comme la lettre n° 73 qui relate le déshonneur subi par le père en raison d'un viol commis sur une de ses filles dans l'une des rues de Rennes, déshonneur que le père veut réparer lui-même. Plus intéressant est la confirmation que la violence n'est pas réservée aux hommes mais pratiquée par les femmes elles-mêmes : soit elles opèrent seules pour protéger leur mari, leur serviteur, leurs biens, etc. ; soit elles agissent en couple ou en famille dans des batailles rangées. Nous en donnons quelques exemples :

- Marie de Noual, la suppliante de la lettre n° 49 du registre B34, intervient en prenant aux cheveux l'un des combattants et en le levant de terre par les cheveux. Une nommée La Judalecte, mère de la victime, est battue par son fils ce qui est reproché par les témoins du crime comme étant un péché d'avoir ainsi battu sa mère deux fois depuis le matin ; cependant, la mère reproche à son fils mourant d'être vaincu : « *Et la ! la ! garczon ! tu laisseras-tu baptre ?* ».
- Dans la lettre n° 56, une mère de 70 ans et son fils battent un voisin dont les porcs sont venus sur leur pièce de terre ensemencée de blé noir ; elle le bat avec son bâton de bois qu'elle utilise pour s'appuyer en raison de son grand âge.
- L'épouse peut également intervenir : dans la lettre n° 64, la femme d'un des deux protagonistes injurie celui qui bat son mari « *Villain, larron, sorcier !...* » et se fait jeter à terre de son cheval par l'injurié qui l'a prend au poil ; le mari intervient alors pour venger sa femme.
- Dans la lettre n° 71, un homme injurie une femme : « *Vieille vesse, putain !* » ; elle lui donne alors un coup sur le visage, et en réponse de quoi il la décoiffe, la prend par les cheveux qu'il arrache en grandes quantités ; elle le prend alors également aux cheveux. Son mari intervenant pour l'aider, il se fait battre à terre et sa femme en essayant de tirer l'assaillant de dessus son mari, le blesse à mort à la fesse.
- Les femmes de la noblesse ont un comportement similaire : des gentilshommes dans la lettre n° 72 se mettent à battre leur hôtesse qui se défend en prenant au corps son agresseur ; mais celui-ci aidé de son cousin l'abattent à terre et blessent la femme à son flanc et en une jambe.
- Un dernier exemple montre dans la lettre n° 86 qu'une femme peut défendre physiquement ses biens en refusant leur saisie et en se jetant sur le meuble emmené par les sergents ; en résistant elle se fait frapper d'un coup mortel par une serpe et faucille de bois : le critère du pardon est explicitement déclaré car la femme a coutume de couper les chênes de façon interdite et de soigner les malades de la peste. Le discours officiel sur les femmes est en construction.

Les femmes se battent contre les hommes à mains nues, avec des bâtons, des pierres et même des couteaux. Cependant, elles ne portent jamais d'épées, armes exclusivement masculines. Les femmes se battent également entre elles en se prenant au collet, s'arrachant les vêtements et les couvre-chefs ce que font également les hommes entre eux, et en se prenant au poil. Elles peuvent également et tout comme les hommes intervenir pour séparer les combattants.

### *Le caractère identitaire*

En ce qui concerne l'identité de la femme, elle est à tout moment précisée soit par l'usage de son nom patronymique soit par la possession des biens en son nom propre. Dans la lettre n° 48, le suppliant se dispute avec son filleul et lui demande de quitter sa maison ; à quoi, il répond *Pourquoy me dites-vous que je sorte hors votre maison ? La maison n'est pas votre, elle est a votre femme !*». Il est toujours expressément indiqué qui a la possession des biens : soit au mari, soit à la femme, soit au couple.

Par ailleurs, au travers du discours officiel de la source, il est possible de suivre la construction de l'identité sexuée dans le temps. Nous proposons de prendre par exemple les critères de pardon sur l'ensemble du corpus pour étudier l'évolution de ces critères.

### *Le rôle économique de la femme*

La lettre n° 70, au travers du meurtre de la fille, stipule que la mère vit avec sa fille et son gendre et qu'ils tiennent une taverne de vin en vente en « *consociété de communautés de biens* ». Après la mort accidentelle de sa fille qui voulait s'interposer entre sa mère et son mari, la belle-mère et le gendre se réconcilient et demeurent ensemble sans avoir « *departy leurdits biens ne faict fin en leurdite societé* ».

Un autre aspect de la vie économique nous est donné brièvement dans la lettre n° 77 : Katherine Derien a été « *chambrière et serviteure* » d'un gentilhomme qu'elle rencontre dans une taverne et assise au même escot que son ancien maître, elle réclame le paiement du temps où elle le servait. Le gentilhomme est très mal à l'aise d'être vu dans une telle situation par d'autres clients de la taverne. Il est malheureusement frustrant de ne rien savoir des détails de l'affaire.

Enfin, il serait utile de référencer tous les termes féminins utilisés dans les lettres de rémission comme dans l'exemple cité précédemment : « *chambrière* » et « *serviteure* ».

La lettre de grâce royale est donc une source majeure pour l'histoire des femmes au XVI<sup>e</sup> siècle qui grâce à la narration peuvent «jouer» leur rôle social et économique : la femme banale et quotidienne peut être étudiée dans son vécu. Il est nécessaire en revanche de garder toujours à l'esprit que la grâce royale est un outil de propagande politique mais aussi un moyen de véhiculer un discours culturel en construction dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il serait aussi intéressant d'étudier les critères de pardon durant le siècle et voir s'ils varient dans le temps ; malheureusement, les lettres de grâce disparaissent dans les archives départementales de Loire Atlantique en 1574.

## 3.2 Les sources complémentaires

La source criminelle, constituée par les lettres de grâce royale, est complétée par d'autres sources, à savoir :

- les visites pastorales qui offrent la possibilité d'étudier aussi les mœurs ;
- les actes notariés qui comprennent les contrats de mariage, les testaments et autres pièces, et donnent un aspect économique de la vie des femmes ;
- et la littérature ainsi que les livres de raison qui complètent une description des comportements culturels au XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous mettons de côté dans un premier temps les archives judiciaires et de police que nous n'avons pas eu le temps matériel d'étudier, mais qui pourraient éventuellement s'ajouter à cette liste de sources complémentaires.

Pour chaque source, nous proposons sa définition, de montrer sa richesse et ses limites, et également de préciser le travail déjà effectué ou à envisager.

### 3.2.1 Les visites pastorales

#### *Définition*

Les visites pastorales sont épiscopales : l'évêque envoie ses émissaires dans les paroisses pour vérifier la bonne tenue des comptes de la paroisse ainsi que des registres de baptêmes. Elles provoquent des «Remonstrances»<sup>56</sup> de la part des paroissiens et donnent lieu à des procès verbaux. Les visites pastorales sont annuelles.

Au fur et à mesure de leur «visitation», les envoyés épiscopaux dressent de paroisse en paroisse les procès verbaux des peines sans attendre le retour à Nantes. Par exemple, dom Allain Gaucher, demeurant à Saint Père en Retz, fait l'objet d'une suspension dans le procès-verbal de la paroisse voisine de Sainte Opportune<sup>57</sup>. Nous suivons donc progressivement les visites et le travail d'enquêtes et de condamnations des émissaires.

D'après Alain Croix, cette pratique s'instaure dans les années 1508-1510 dans le Pays nantais.<sup>58</sup>

#### *Richesses et limites de la source*

Les procès verbaux sont rédigés par paroisse et sont d'un intérêt très inégal. Ils relatent des témoignages auxquels sont astreints les paroissiens sous peine d'excommunication : séparation de couple, vie maritale, mariage retardé (les fiançailles s'éternisent), dénonciation de naissance d'enfant adultérin et surtout dénonciation de vie dissolue de prêtre comme vivre en concubinage, avoir des enfants et être en état d'ébriété. Une particularité de cette source est

---

<sup>56</sup> Le concept de remontrance est intéressant : il comporte la notion d'avertissement, mais également il est un discours contre des actes répréhensibles

<sup>57</sup> Cf. les procès verbaux de la série G : G43.

<sup>58</sup> Cf. Alain Croix, *Nantes et le pays nantais au XVII<sup>e</sup> siècle, Etude démographique*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, SEVPEN, Paris, 1974, p. 18.

qu'elle identifie une population peu connue, comme les domestiques par exemple : les chambrières existent par leur nom.

Une rapide étude montre que les pratiques sociales peuvent être étudiées au travers des remontrances des paroissiens : par exemple, les enfants adultérins sont très souvent baptisés dans une paroisse voisine.

Malheureusement, la conservation de ces visites au XVI<sup>e</sup> siècle est sporadique : seules quelques années ont été conservées. Il n'y a pas de continuité.

#### *Etat d'avancement des transcriptions et perspectives*

Les procès verbaux des visites pastorales en Loire Atlantique sont répertoriés dans la série G aux Archives départementales de Loire Atlantique. Ils sont rédigés en latin sauf en ce qui concerne les «Remontrances» écrites presque en totalité en français<sup>59</sup>.

- G42 – 2/2 concerne les mois de juin et juillet de l'année 1554 : seuls deux procès verbaux avec des remontrances sont conservés.
- G43 concerne les mois de mai à octobre 1561 : seuls 15 procès verbaux avec des remontrances sont conservés.
- G44 – 1/2 concerne les années 1563 et 1564 et est en mauvais état de conservation : vingt procès verbaux avec des remontrances sont conservés.
- G44 – 2/2 concerne l'année 1564 : neuf procès verbaux avec des remontrances sont conservés.

Nous avons transcrit exhaustivement les procès-verbaux de G42 à G44–2/2, mais la transcription reste encore à un état de brouillon. Nous proposons cependant un exemple en annexe sur la première visite en juin 1554 en Pays de Retz conservée dans la série G sous le numéro 42–2/2.

- G45 et G46 concernent les années 1572 et 1573.

Nous n'avons pas encore transcrit les procès verbaux de ces deux registres. Par ailleurs, il serait utile de vérifier l'état de conservation des visites pastorales au début du XVII<sup>e</sup> siècle pour en envisager l'exploitation.

Les visites pastorales sont une source sur les mœurs, complémentaire à notre source principale ; un nouvel apport social et culturel au travers d'un discours officiel : le discours religieux au moment de la Réforme catholique.

---

<sup>59</sup>Nous ne savons pas pourquoi cette partie des visites pastorales est transcrite en français et non en latin : serait-ce du fait que le français est alors la langue vernaculaire ?

### 3.2.2. Les actes notariés

Nous avons voulu dresser une liste des actes notariés au XVI<sup>e</sup> siècle. Aux Archives départementales de la Loire-Atlantique, les actes notariés sont classés par notaire dans la série 4E.

#### *Etat du dépouillement*

Nous avons constaté la disparition des archives des actes notariés du XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous pouvons cependant en retrouver un exemplaire dans la série «E familles» ; ils sont alors dispersés et la recherche des actes devient alors un travail de dépouillement fastidieux. Les inventaires ne nous aident guère car celui de la série E n'a jamais été établi dans sa totalité : un premier inventaire a été dressé qui reprend les titres féodaux, les titres de famille, les minutes des notaires et les corporations, ce qui forme le Trésor des Chartes. La fin de l'inventaire de la série E n'a jamais été imprimée : il faut alors se reporter au répertoire à fiches.

Nous avons essayé de travailler dans un premier temps sur cet inventaire : nous en avons tiré une liste qui répertorie tous les titres de famille du XVI<sup>e</sup> siècle, classés par ordre alphabétique, qui font apparaître les documents suivants :

- Actes pour un mariage : les contrats de mariages et les procès verbaux de remise de dot, principalement.
- Actes après un décès : les inventaires, les successions, les partages et les litiges sur héritage.
- Les autres actes : les accords, les aveux, les contrats de ventes et d'acquisition, les afféages et les procurations.

Nous les avons consultés mais nous ne les avons pas transcrits.

#### *Perspectives*

Nous pensons que le dépouillement de ces actes, si long soit-il, est nécessaire à toute étude sur les femmes en Bretagne, en commençant par le Pays nantais. Nous privilégions les contrats de mariage ainsi que les testaments. Le nombre d'actes est de toute façon réduit en raison de la période étudiée et de l'état de conservation des archives.

Il manque enfin tous les travaux effectués à l'université de Nantes par les étudiants de maîtrise ces dernières années, principalement les étudiants de Dominique Lepage et Michel Nassiet qui ont soutenu leur mémoire cette année et qui ont travaillé sur des familles au XVI<sup>e</sup> siècle. La lecture de leur mémoire devrait également nous donner des pistes de recherche intéressantes dans les archives.

### 3.2.3. Les sources imprimées

Les sources imprimées sont de trois ordres : les livres de raison, la correspondance et la littérature<sup>60</sup>.

#### *Les livres de raison*

Le livre de raison est un document privé à double intérêt : d'une part, il est un livre comptable familiale et, d'autre part, il est un journal intime et domestique. Il donne un aspect social et politique. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'idée d'écrire les événements familiaux est très répandue dans la noblesse, mais nous pouvons aussi en trouver dans la bourgeoisie.

Nous avons consulté cinq livres de raison du XVI<sup>e</sup> siècle :

1. Le journal de François Grignart, écuyer Sr de Champsavoy, de 1551 à 1607 ;
2. Le journal de deux bourgeois de Vitré, de 1490-1583 ;
3. Le livre de Jehan de la Fruglaye, seigneur de La Villaubaust ;
4. Le livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine ; source féminine, ce livre est composé d'un registre qui a d'abord servi de livre de raison, puis Marguerite a transcrit les poésies que Gabriel de Goulaine, son époux, et elle-même s'écrivent.
5. Les Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye, de 1553 à 1587 ; le baron relate la vie de son épouse dame Claude du Chastel pour servir de mémoire à ses enfants et à sa postérité.

Il résulte d'une étude préliminaire que :

- Le seul livre de raison féminin, celui de Marguerite de Bretagne, est décevant car il a été écrit par le couple : notre seule source féminine n'en est pas une. Le seul intérêt apparent de ce livre de raison est l'idée que Marguerite de Bretagne ait écrit ses poésies afin qu'elles puissent circuler de main en main et non pas qu'elles disparaissent : elle avait envie de montrer ses œuvres à son entourage. Et elle l'écrit dès la première pièce du recueil.
- Les Mémoires de Charles Gouyon est un discours où il tend à glorifier sa femme quitte à faire pâtir sa propre figure. Claude du Chastel apparaît comme l'épouse idéale, pénétrée d'une foi profonde (elle est protestante) qui a conquis la confiance et l'amour de son mari. Elle se charge de tous les soucis domestiques et réserve à son mari toutes les douceurs de la vie familiale. L'image de la femme est conforme à celle promue par Calvin : la femme est subordonnée à l'homme et la volonté divine est que la femme aide l'homme à vivre plus commodément. C'est une source à étudier avec beaucoup de précaution.

Dans l'édition de 1901, G. Vallée et P. Parfouru ont ajouté à la publication des Mémoires quelques arrêts, lettres patentes et missives en fin de recueil. Nous y relevons :

---

<sup>60</sup> Nous renvoyons directement le lecteur à la bibliographie en fin du présent mémoire pour retrouver les références des sources imprimées traitées ici.

1. deux extraits analytiques des contrats de mariage : de Charles Gouyon, baron de la Moussaye, avec Anne de la Noüe en 1592, d'une part, et d'Amaury Gouyon, baron de la Moussaye, avec Catherine de Champagne en 1600, d'autre part ;
  2. un extrait des registres du greffe de Jugon sur la tutelle des enfants mineurs de feu Amaury Gouyon, marquis de la Moussaye, et de Catherine de Champagne de 1624 dans lequel celle-ci demande que son fils aîné âgé de 24 ans puisse hériter de son père et qu'elle soit la tutrice de son jeune fils âgé de six ans, ce que la famille de son défunt mari n'accepte pas facilement.
- En ce qui concerne les autres livres, une étude systématique doit être faite pour en tirer des éléments démographiques mais aussi culturels sur l'auteur et sa famille, et tout autre renseignement d'ordre social et politique.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être à tout moment complétée. Ce sont des sources très riches, mais qui sont peu étudiées d'un point de vue féminin par les historiens. Les livres de raison complètent et croisent notre source première constituée des lettres de rémission.

Une autre source peut également être rajoutée à notre répertoire : la correspondance.

### *La correspondance*

Nous n'avons trouvé à ce jour qu'une seule correspondance : celle de la duchesse de Mercœur. Elle a été éditée sous le nom de son époux dans le cadre du recueil des documents sur la Ligue en Bretagne et des Ligueurs bretons avec l'Espagne. Elle signe Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur.

A partir de juillet 1590, Marie de Luxembourg écrit directement à des hauts personnages d'Espagne :

- à Diego Maldonado, envoyé du roi d'Espagne en Bretagne,
- à don Mendo Rodriguez de Ledesma ambassadeur du roi d'Espagne,

mais également :

- au roi d'Espagne Philippe II,
- et à l'Infante d'Espagne Isabelle-Claire-Eugénie, héritière du trône ducal de Bretagne, et en conséquence rivale de la duchesse,

Elle reçoit en retour des missives qui lui sont directement adressées. On y voit le pouvoir politique certain de cette femme à fort caractère, fine et qui en l'absence de son mari occupée aux opérations militaires supplée politiquement aux charges de son époux.

Nous pouvons d'ailleurs nous poser la question : jusqu'où peut aller Marie de Luxembourg dans la suppléance de son mari absent ? En effet, «le jeudi 6.4.1589 dans l'assemblée générale qui s'est tenue la veille du coup de force de la duchesse de Mercœur qui fait arrêter le 7 le

maire Harouys et quelques 80 notables connus par leur fidélité au parti royaliste et pour leur hostilité au ralliement de la ville à la Sainte Ligue...»<sup>61</sup>.

Enfin, une autre femme est engagée dans le parti de la Ligue : Gillette de Montigny épouse de René d'Aradon, gouverneur de la ville de Vannes. Dans un courrier adressé par son époux à un second envoyé du roi d'Espagne en Bretagne, don Juan de l'Aguila, Gillette de Montigny écrit de sa main en fin de missive qu'elle s'engage personnellement au nom des personnes liées à leur cause.

La répartition des rôles : aux hommes, les tâches militaires, aux femmes la diplomatie et la propagande, est un stéréotype à nuancer, même si le rôle des hommes est d'être sur les champs de bataille. La femme doit en effet pallier l'absence de son époux quitte à viriliser ses comportements et être prête à assumer des tâches réservées aux hommes en temps de paix.

*Noël du Fail : un conteur gentilhomme breton*

Enfin, une source littéraire attire notre attention : les œuvres de Noël du Fail, gentilhomme breton du XVI<sup>e</sup> siècle.

Sa naissance se situe vers 1520 près de Rennes dans le manoir paternel : il est de noblesse ancienne, moyenne mais d'épée. En 1547, il fait paraître les «Propos rustiques» à Lyon ; cette première œuvre relate la vie quotidienne d'un paysan riche en Haute Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1548, il publie les «Baliverneries d'Eutrapel» à Paris. Puis en 1585, les «Contes et discours d'Eutrapel» sont édités. Il meurt à Rennes en 1591. D'après Gaël Milin<sup>62</sup>, de ces trois œuvres, l'œuvre la plus intéressante sur les trois du point de vue historique est les «Baliverneries» sur les comportements de la vie quotidienne et les rapports entre les classes sociales.

Marie-Yvonne Crépin a dressé l'image de la femme mariée chez ce conteur gentilhomme et juriste breton<sup>63</sup>. Il décrit davantage les défauts des femmes que leurs qualités : perfidie, ruse, cupidité, querelleuse et hypocrite. Les vertus que Noël du Fail prône pour les femmes, sont l'obéissance et la fidélité. Il dresse un portrait uniquement de la femme mariée au travers des conventions de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Cette source est à manier avec précaution dans le cadre de nos recherches sur les pratiques sociales et économiques de la femme, car l'auteur est un noble conservateur qui refuse toute mutation sociale et qui regarde vers le passé pour y trouver sa société idéale. Son modèle est une société patriarcale non encore infectée par le «modernisme». Ses préjugés contre les femmes sont intéressants pour montrer l'image que la société se fait d'elle-même dans cette frange de la population d'une ancienne noblesse d'épée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ce répertoire des sources n'est pas exhaustif : il nous reste à nous rendre dans les archives des départements de la Bretagne et également dans les archives municipales comme celle de

---

<sup>61</sup> Cité dans la thèse de M. Guy Saupin, professeur d'histoire moderne à l'université de Nantes, p. 293 (cf. AMN BB 21, folio 212 verso – 215).

<sup>62</sup> Cf. Gaël Milin, *Noël du Fail, les baliverneries d'Eutrapel*, Institut Armoricaïn de Recherches historiques de Rennes, Rennes, 1969.

<sup>63</sup> Cf. *Mémoires de la Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne*, Actes du congrès d'Ancenis « La femme en Bretagne », tome 77, 1999.

Rennes ou de Vannes. En ce qui concerne les Archives municipales de Nantes, d'après un premier sondage que nous avons effectué, une vingtaine d'actes seulement serait concernée.

Il nous semble que hormis les lettres de grâce royale, le travail important de transcription et de recherche doit s'effectuer sur les actes notariés. Les Archives départementales de Loire Atlantique contiennent un nombre important d'actes notariés que nous pouvons commencer à dépouiller systématiquement : nous avons sélectionné une première liste des actes à transcrire en prenant pour critère la date de l'acte, au XVII<sup>e</sup> siècle impérativement et le fait que ces actes concernent des femmes. Nous avons répertorié deux cents dossiers d'archives familiales du XVI<sup>e</sup> siècle uniquement dans l'inventaire partiel imprimé ; une seconde liste complémentaire est à dresser en travaillant sur le répertoire manuel de la série E famille. Cette série bien qu'elle soit un fourre-tout, est d'ailleurs en cours de dépouillement grâce aux travaux menés par les étudiants de maîtrise du département histoire de l'université de Nantes et notre dépouillement pour le XVI<sup>e</sup> siècle serait notre contribution à ces travaux d'envergure.

Enfin, les livres de raison nous apparaissent d'un intérêt très inégal : parmi ceux-ci, les Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye, méritent un examen particulier et une réflexion approfondie.

Après avoir dressé l'inventaire et la hiérarchie des sources à exploiter, il semble que ces sources fassent apparaître un déséquilibre.

### **3.3. Problèmes posés par les déséquilibres des sources**

Les sources que nous espérons exploiter en vue d'un travail de recherche, nous paraissent poser des problèmes de déséquilibres qui sont de trois ordres :

- Géographique,
- Chronologique,
- Socio-économique.

Commencer le dépouillement des actes notariés par le Pays nantais pose un problème de déséquilibre géographique. En effet, les lettres de rémission couvrent géographiquement l'ensemble du duché de Bretagne. Faut-il alors restreindre et approfondir seulement la Haute Bretagne ? Le fait de mieux connaître les archives de Nantes et de profiter du contexte économique du complexe portuaire de Nantes favorise notre étude des femmes dans la vie économique. Il nous semble possible alors de privilégier notre recherche dans le Pays nantais au travers des actes notariés : mais nous n'excluons pas le fait de poursuivre nos recherches à Rennes ou à Vannes pour élargir notre champ d'étude.

Les limites de notre source principale concernent les bornes chronologiques de notre recherche. En effet, les lettres de rémission à la Chancellerie de Bretagne sont enregistrées jusqu'en 1574 : il serait idéal de retrouver les autres lettres qui peuvent se trouver soit archivées dans un autre fonds à Nantes, soit ailleurs en France (Rennes ou Paris). De plus, nous n'avons pas résolu la question de savoir à quel moment notre étude doit commencer : nous n'avons pas consulté les travaux des étudiants de Jean Kerhervé de l'université de Brest et ne savons pas si nous pouvons reprendre leur transcription.

D'ailleurs, devons-nous travailler sur tout le XVI<sup>e</sup> siècle ? La conjoncture historique nous y incite. Comme nous l'avons observé dans notre mémoire de maîtrise, les événements

conjoncturels ont des répercussions sur les sources que nous exploitons. La réunion du duché de Bretagne au domaine royal en 1532 a été précédée d'une intense activité judiciaire afin de montrer la miséricorde du roi ce qui se vérifie par le nombre important des lettres de rémission en 1531 et 1532 : nous observons une activité judiciaire intense en vue de préparer l'arrivée du roi dans le duché dans le cadre de grâce royale demandée par le comte de Laval, seigneur de Chateaubriand, gouverneur de Bretagne et lieutenant général et grand serviteur du roi, par exemple. De plus, les entrées du roi à partir de Fougères en mai 1532 dans les places fortes et villes de Bretagne entraînent l'ouverture des prisons et l'établissement des remises de peine sous forme de lettres de grâce royale (rémission ou abolition), usage repris par la reine Éléonore lors de ses nouvelles et joyeuses entrées après son mariage avec François Ier, mais également par le nouveau duc de Bretagne, le fils du roi de France, héritier de la couronne.

Le nombre important des lettres de grâce royale écrites dans le style narratif de l'époque est une chance pour les historiens qui s'intéressent aux comportements sociaux et économiques de l'époque en Bretagne. Malheureusement, à l'autre bout du siècle, l'événement conjoncturel majeur, la Ligue, n'est pas couvert par les registres de la Chancellerie. Dans ces périodes d'exception, les femmes d'exception apparaissent dans les sources ; mais le fait que les registres de la Chancellerie de Bretagne s'arrêtent en 1574 provoquent un arrêt de notre source principale qui est à combler. Nous devons rechercher soit à Rennes, soit à Paris les enregistrements des lettres de grâce de Bretagne.

Enfin, notre source principale fait apparaître un déséquilibre socio-économique pour deux raisons : la première est que la population des villes est sous-représentée dans les lettres de grâce royale et la seconde que la noblesse est en revanche sur-représentée. Par exemple, notre mémoire de maîtrise insistait sur le fait que 52 lettres de grâce sur 99 étudiées concernaient la noblesse, ce qui est disproportionné par rapport au nombre de nobles dans la population. Malheureusement, les actes notariés, seconde source importante de notre étude, concernent principalement la noblesse. Nous sommes dans l'obligation de privilégier dans notre étude la noblesse et la société qui l'environne, comme la domesticité, et le monde paysan aisé. Nous espérons pouvoir travailler sur la population marchande dans le complexe portuaire de Nantes pour ouvrir notre champ d'observation de la population. Cela nous oblige alors de prolonger notre borne chronologique sur le XVII<sup>e</sup> siècle, tout au moins sur la première partie du siècle jusqu'au règne personnel de Louis XIV<sup>64</sup>. Fronde comprise. Ceci nous permettrait de trouver certainement des documents sur l'apport des femmes dans le négoce nantais, mais également de travailler sur l'évolution culturelle dans la construction de l'identité sexuelle sur cent cinquante ans.

Cependant, nous excluons définitivement l'étude de l'histoire religieuse au travers des femmes pour deux raisons :

1. La première est que notre source principale est silencieuse sur le clergé régulier féminin : dans le registre B33, seule une lettre mentionne des sœurs, les «sœurs de Sainte Clere» dans la lettre n° 6 auxquelles le suppliant doit verser la somme de cent sous tournois.
2. La seconde est que nous limitons notre étude sachant que notre intérêt se porte sur les relations entre les hommes et les femmes dans leurs pratiques sociales et économiques.

---

<sup>64</sup> Tous nos remerciements vont vers M. Guy Saupin, Professeur en Histoire moderne à l'Université de Nantes, qui grâce à des discussions fructueuses nous a permis de réfléchir sur cette question en nous donnant des orientations intéressantes.

Nous excluons donc les religieuses dont le rôle est principalement celui de s'occuper des malades pour certaines et pour celles recluses de prier.

Nous avons établi une liste hiérarchique des sources que nous espérons exploiter en vue d'un travail de recherche sur le thème : Les femmes en Bretagne au XVIe siècle – Etude des pratiques sociales et économiques. Nous nous sommes posés des questions sur la limitation géographique éventuelle, sur l'ouverture chronologique vers le XVII siècle, sur les intérêts socio-économiques de nos sources et sur les restrictions que nous nous imposons dans notre champ d'étude historique. Il est temps de réfléchir sur le support méthodologique que nous devons utiliser pour traiter ces diverses sources.

## 4. Support méthodologique : l'histoire et l'informatique

« Le chercheur doit être soucieux de définir une méthode apte à appréhender le réel dans toute sa complexité. » Robert Mandrou.

Depuis notre maîtrise, nous travaillons sur une méthodologie originale alliant l'histoire et l'informatique. Nous avons publié deux articles<sup>65</sup> – conjointement avec Jean-Daniel Fekete, enseignant chercheur au département informatique de l'école des Mines de Nantes – décrivant nos expérimentations initiales. Les outils mis au point pour cette méthodologie ont été utilisés pour notre maîtrise et pour notre DEA. Nous avons poursuivi notre travail dans cette direction et publié un article sur la visualisation pour l'exploration et l'analyse de corpus. Ce domaine s'avère novateur et fructueux.

Après avoir rappelé quelques notions nécessaires d'informatique ainsi que les liens historiques entre ces deux disciplines, nous reprendrons les premières observations tirées de l'expérimentation pluridisciplinaire effectuée en maîtrise ; puis nous donnerons les perspectives de recherche que nous envisageons.

### 4.1. L'informatique en histoire

L'informatique est une discipline trop souvent ignorée par les sciences humaines et sociales et particulièrement en histoire<sup>66</sup>. À partir des années 1970, les historiens n'ont vu dans l'ordinateur que ses capacités à calculer, dans un premier temps ; puis certains ont travaillé sur les bases de données, mais sans grande satisfaction car les résultats n'ont pas été probants. Enfin, les analyses de texte ont donné quelques résultats en lexicométrie, surtout en sciences politiques comme nous avons pu le constater au cours de colloques axés autour de l'application de l'informatique à l'histoire.

Les 6 et 7 juin 1994 s'est tenu à l'université Rennes 2, le premier colloque de la branche française de l'«Association for History and Computing». Les champs de l'application de l'informatique à l'histoire y ont été abordés : la recherche documentaire, l'analyse textuelle et les applications multimédia.

Nous pouvons dire aujourd'hui que les historiens n'ont pas avancé dans ce domaine, car l'application de l'informatique à l'histoire en dehors des recherches documentaires ou de séquences textuelles, de la production d'index, de la gestion de bases de données et des travaux statistiques, reste encore du domaine de la recherche. Les perspectives d'utilisation de l'informatique pour les chercheurs ne sont pas encore perceptibles. Ce phénomène n'est pas strictement français : l'informatique ne répond pas, a priori, aux demandes des historiens. Pourtant, plusieurs approches de l'informatique sont exploitables actuellement : la numérisation des manuscrits peut apporter un supplément d'informations en fournissant au

---

<sup>65</sup> Les deux articles ont fait l'objet pour le premier d'une publication dans le cadre du colloque « L'informatique dans l'enseignement de l'histoire et la formation des historiens » à Toulouse, organisés par l'Association pour l'Histoire et l'Informatique en novembre 1998 ; le second article est paru dans le numéro spécial de la revue « Document numérique » sur Les documents anciens, volume 3 n° 1-2 de juin 1999 : *Analyse historique de sources manuscrites : application de TEI à un corpus de lettres de rémission du XVI<sup>e</sup> siècle*.

<sup>66</sup> Nous mettons la géographie à part ; les géographes travaillent sur les SIG, Systèmes d'information géographique, depuis déjà une dizaine d'années.

chercheur le fac-similé de la page du manuscrit qui l'intéresse<sup>67</sup> ; nous trouvons sur Internet un nombre important de sites historiques à travers le monde de la toile dont certains de premier ordre et Internet apparaît alors comme un moyen d'échanges et un carrefour d'idées intéressant pour l'histoire<sup>68</sup>.

Avec l'arrivée de nouveaux outils et formats autour de XML et de l'Internet, l'investissement en formation devient pérenne et, contrairement au passé, les historiens peuvent espérer réutiliser et/ou échanger les documents saisis conformément à ces technologies. Il reste encore à définir ou à adapter des pratiques et des méthodes, domaine sur lequel nous travaillons.

#### **4.2. De nouveaux outils pour l'histoire**

Traditionnellement, le travail de dépouillement historique de manuscrits est fastidieux et non réutilisable : un historien paléographe transcrit son corpus, l'analyse et produit une étude qui est la forme finale du travail. La méthode que nous avons choisie de mettre en œuvre, consiste à établir une transcription diplomatique en prenant note de tous les éléments supplémentaires au texte, d'une part ; de travailler le texte mot à mot par des marques sémantiques, d'autre part ; enfin d'établir une ou plusieurs grilles d'analyse et leur mise en relation avec le texte.

Aucun logiciel à ce jour n'est adapté à cette méthode. Pourtant, certains systèmes proposent des aides à la transcription et d'autres à la description et à l'analyse de documents :

- Le système de gestion de manuscrits anciens pour historiens appelé «Bambi»<sup>69</sup> permet de visualiser l'image numériser d'un manuscrit, de transcrire, annoter et indexer le texte contenu dans les images, de visualiser la transcription et l'index, de faire correspondre manuellement chaque mot de la transcription avec la portion de l'image source correspondante et d'exporter des informations. C'est un outil destiné aux paléographes. Cependant, ce système ne permet pas d'effectuer des analyses du texte.
- La TEI (*Text Encoding Initiative*) est un projet académique pluridisciplinaire visant à uniformiser autant que possible le codage de documents en vue de leur échange<sup>70</sup>. C'est un format de codage de texte dit «structuré». Plusieurs textes à intérêts historiques ont été codés avec TEI, en particulier des documents médiévaux en français, en celte et en finnois ; TEI est alors utilisée pour la diffusion de ces documents mais il n'existe pas, à notre connaissance, de travaux réalisés pour analyser ou pour aider à l'analyse de ces sources numériques.

Nous avons choisi d'expérimenter TEI comme support de codage, d'échange et d'exploitation informatique en vue d'analyses historiques.

---

<sup>67</sup> Cf. Elisabeth Lalou dans son article « La numérisation des manuscrits médiévaux à l'Institut de recherche et d'histoire des textes » dans le numéro sur « Les documents anciens » dans la revue *Document Numérique*, Hermès, Paris, volume 3, n° 1-2, juin 1999.

<sup>68</sup> Nous référençons quelques sites en fin de bibliographie.

<sup>69</sup> Cf. Sylvie Calabretto, Jean-Marie Pinon, Andrea Bozzi dans leur article sur « Bambi : système de gestion de manuscrits anciens pour historiens » dans le numéro sur « Les bibliothèques numériques » dans la revue *Document Numérique*, Hermès, Paris, volume 2, n° 3-4, 1998.

<sup>70</sup> Cf. Nicole Dufournaud, mémoire de maîtrise, Nantes, 1999, « Comportements et relations sociales en Bretagne vers 1530 d'après les lettres de grâce royale », Annexe 4 « Méthodologie – Histoire et informatique », article « Utilisation de TEI comme support méthodologique au dépouillement de sources manuscrites. »

Le document TEI est composé d'une suite de «balises» et de textes. Les balises permettent de qualifier une région d'un document. Par exemple, la balise <name> indique le début d'un mot auquel on attribue la valeur de nom propre. Après un travail important, nous avons été amenés à différencier trois types de balises :

- celles lexicales qui permettent une transcription diplomatique en prenant note de tous les éléments supplémentaires au texte comme les tâches, les déchirures, les corrections, les ajouts, les suppressions de l'auteur ou les abréviations ;
- celles sémantiques pour une analyse succincte sur les noms propres, les toponymes, les dates ou tout type d'étude ;

Cette première analyse permet de régulariser les noms, les toponymes, les dates en vue d'établir des index multiples et variés qui pourront être alors présentés sous forme de listes et permettre un accès rapide au texte.

- celles dites analytiques pour mettre en liaison une grille de dépouillement informatisée et le texte.

Nous avons alors décidé d'utiliser TEI non seulement pour numériser et coder, mais également comme un support au dépouillement et à l'analyse historique sur les sources. Notre intuition était alors que les traitements automatiques applicables aux sources codées devaient nous faciliter la vérification de nos hypothèses d'une part, et d'autre part le codage nous permettait une mise en relation directe entre notre analyse et les éléments du texte associé.

### **4.3. Expérimentation et premiers résultats<sup>71</sup>**

Notre corpus était constitué d'une centaine de lettres de rémission<sup>72</sup> d'environ une centaine de lignes en moyenne. Le travail initial était la transcription et la saisie ; nous avons choisi de décomposer le codage et le balisage en quatre étapes qui sont :

#### 1. Transcription papier avec conventions personnelles

La transcription manuelle nous a paru encore nécessaire en raison de la détérioration de certains feuillets des manuscrits, ce qui oblige alors à essayer de retrouver les graphies et le ductus du scribe pour aider à lever certaines ambiguïtés. Mais ce passage au crayon peut être levé si les qualités de paléographe ou la lisibilité du manuscrit sont suffisantes.

#### 2. Codage et balisage lexical en TEI, directement

Le balisage lexical permet l'établissement d'une transcription diplomatique en prenant note de tous les éléments supplémentaires au texte, par exemple :

<unclear reason=«tache»></unclear>	Pour une tâche
<pb n=«2 recto»>	Pour un changement de folio

---

<sup>71</sup> Tout le travail effectué dans ce cadre, que ce soit la transcription des lettres du Tome 2 du mémoire de maîtrise ou l'environnement informatique créé par Jean-Daniel Fekete sont mis à la disposition de tous sur le réseau Internet : nous remercions l'Université de Nantes d'accepter d'héberger au sein du C.E.T.E. (Centre d'Études et des Textes Électroniques) nos travaux et tout particulièrement Régis Quesada, responsable du Service informatique de la Faculté des lettres qui a suivi et collaboré depuis le début à cette expérimentation. L'URL est le suivant : <http://palissy.humana.univ-nantes.fr/cete/txt/remission>.

<sup>72</sup> Cf. section 2.1. sur cette source particulière.

<code>&lt;lb n=«45»&gt;</code>	Pour un changement de ligne
<code>&lt;abbr&gt;maistre&lt;/abbr&gt;</code>	Pour une abréviation graphique dite «brévigraphe»
de <code>&lt;del&gt;de&lt;/del&gt;</code>	Pour une rature dans le texte

Cette étape inclut également l'établissement d'un entête TEI qui contient les informations essentielles sur le document lui-même, sur la source originale et sur les pratiques de codage : cette démarche est essentielle pour permettre une diffusion ultérieure.

Ce respect des règles de transcription permet une mise en forme et un affichage diplomatique à l'écran ou une impression sur papier comme dans l'annexe de ce document.

### 3. Enrichissement TEI grâce au balisage sémantique

L'historien est habitué à travailler un texte mot à mot afin d'en découvrir toutes les significations. Le balisage sémantique suit le même principe, par exemple :

<code>&lt;name reg=«François Ier»&gt;Francoys&lt;/name&gt;</code>	Pour régulariser les noms propres
<code>&lt;rs type=«toponyme» reg=«Ancenis»&gt;Ancenys&lt;/rs&gt;</code>	Pour régulariser les toponymes
<code>&lt;date value= «02/02/1532»&gt;second jour du moys de febvrier de l'an mil cinq cent trante ung&lt;/date&gt;</code>	Pour régulariser les dates
<code>&lt;rs type=«arme»&gt;arquebute&lt;/rs&gt;</code>	Pour coder les éléments d'un thème d'étude

Ces balisages permettent de faire des index automatisés : nous avons pu indexer les toponymes, les noms de personnes mais également des index selon les différents types que nous avons retenu : ces index analytiques sont par exemple les objets, l'habitation, les animaux, la religion, la santé, l'alimentation.

Le balisage sémantique prépare également la liaison avec une grille d'analyse.

### 4. Balisage analytique : liaison avec une grille d'analyse.

La grille d'interprétation de TEI permet une évolution constante de l'analyse historique car elle est incrémentale ; par exemple, nous avons choisi de traiter l'aspect diplomatique de la source et nous avons retenu les catégories suivantes :

- Les notaires,
- Le commandement de la lettre,
- La date de signature de la lettre,
- Le lieu de signature du roi ou de la reine, ou de l'entérinement de la lettre,
- Les types de sceaux,
- Les types de pardon,

Grâce au balisage analytique, nous avons pu produire automatiquement des tables d'analyses, exploitables à partir de tableurs ou de programmes d'analyses statistiques.

Les premiers résultats sont prometteurs. Nous avons utilisé des outils expérimentaux qui nous ont donné satisfaction, que ce soit ceux pour produire des vues et les afficher à l'aide de navigateurs ou ceux d'aide à l'analyse. Nous avons utilisé des formats d'échanges qui permettront à d'autres chercheurs de réutiliser notre transcription. Seule l'utilisation de la grille d'interprétation est décevante. Pourtant, ses atouts sont d'une part de qualifier de façon autonome le texte et d'autre part d'être incrémentale ; mais, en revanche, elle provoque une

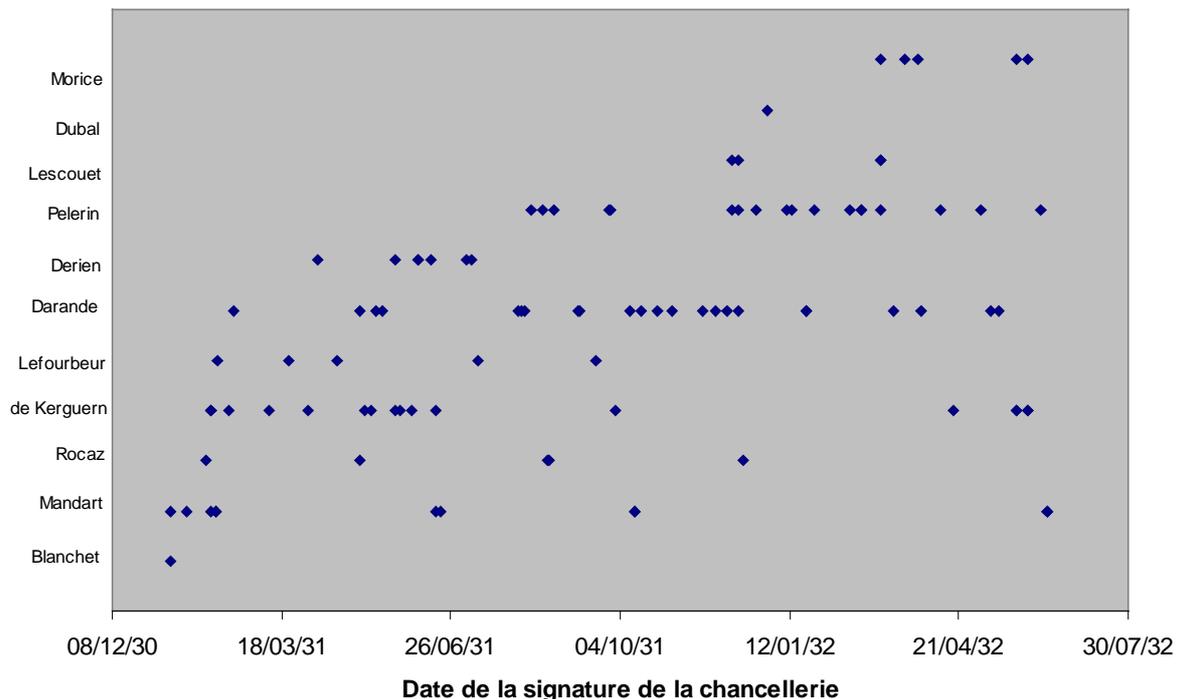
leur poids non négligeable, par exemple il est nécessaire d'insérer des balises comme <interp id=«diplomatie-typepardon-commutation» value=«typologie judiciaire du pardon : commutation de peine»> et l'interprétation reste limitée à des typologies.

Ce choix nous a permis cependant d'informatiser la grille d'analyses pour automatiser les dépouillements et les travaux préparatoires ont facilité l'élaboration finale de notre mémoire en rendant possible à tout moment les contrôles et en mettant en évidence les erreurs par croisement des tables. Par exemple, les graphiques ont été établis directement sans traitement hors du texte. Nous reprenons ici quatre exemples de graphiques :

1. Le graphique n° 1 montre, à travers la signature des lettres de grâce, la régularité des secrétaires dans leurs fonctions : en particulier en ce qui concerne de Kerguern, Darande et Pelerin.

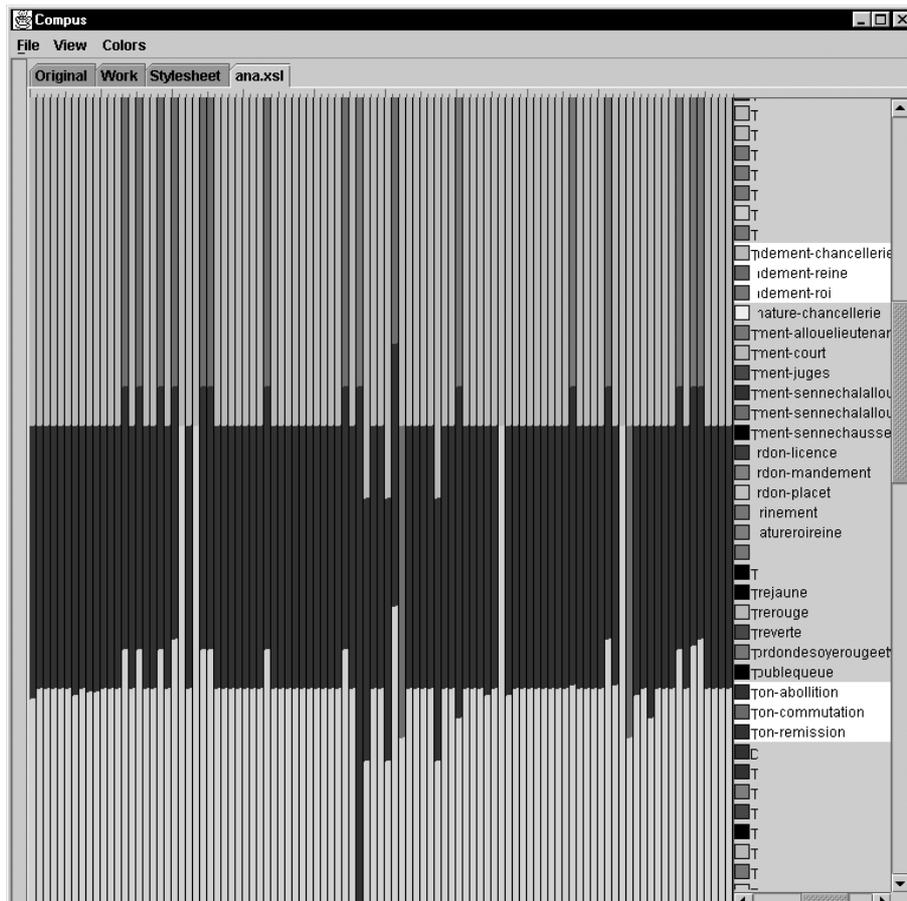
Ce graphique correspond à une réflexion tardive dans la rédaction de notre mémoire. Notre intuition fut alors que la présence des notaires était régulière. Un traitement automatique a pu alors être appliqué grâce au codage que nous avons effectué tout au long de notre codage sur les notaires et sur les dates.

**Graphique n° 1 : Notaires par date**



2. De même, en combinant les types de lettres de grâce royale (rémission, abolition et commutation de peines) avec les commandements (roi, reine et chancellerie ducale), nous avons pu établir directement le graphique n° 2.

Ce graphique représente chaque lettre par une barre verticale. Les régions de texte ont une couleur correspondant à une balise. Nous avons fait apparaître les régions indiquant les commandements et le type de lettre. Grâce à un système synoptique, il est ainsi possible de visualiser la structure du texte et de voir la régularité ou les anomalies. Par exemple, certaines lettres ne sont ni des rémissions, ni des abolitions, ni des commutations de peines : ce sont des anomalies à vérifier.

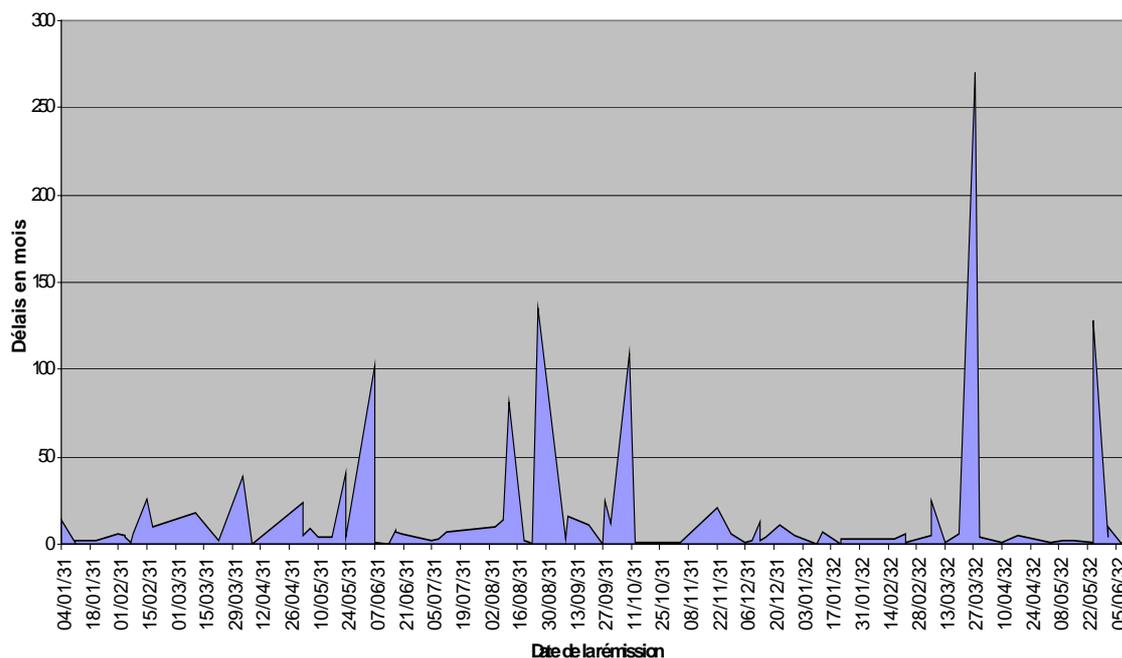


*Graphique n° 2 : Type de lettres de grâce*

3. Vers la fin de notre étude, nous avons voulu étudier le délai entre le crime et la grâce enregistrée à la chancellerie. Le graphique n° 4 en donne le résultat.

Les dates sont souvent approximatives et données avec des syntaxes compliquées comme le lundi des ferries de la Pentecoste derniere passee, y eut ung an. Nous avons balisé les dates des crimes sous la forme `ana="crime-date"` et nous les avons régularisées pour la plupart sous la forme `<date value="06/02/1530`. Il ne restait plus qu'à contrôler sur un tableau récapitulatif la centaine de lettres et vérifier celles pour lesquelles la date était manquante à l'aide des fonctions d'affichage graphique du tableur Excel.

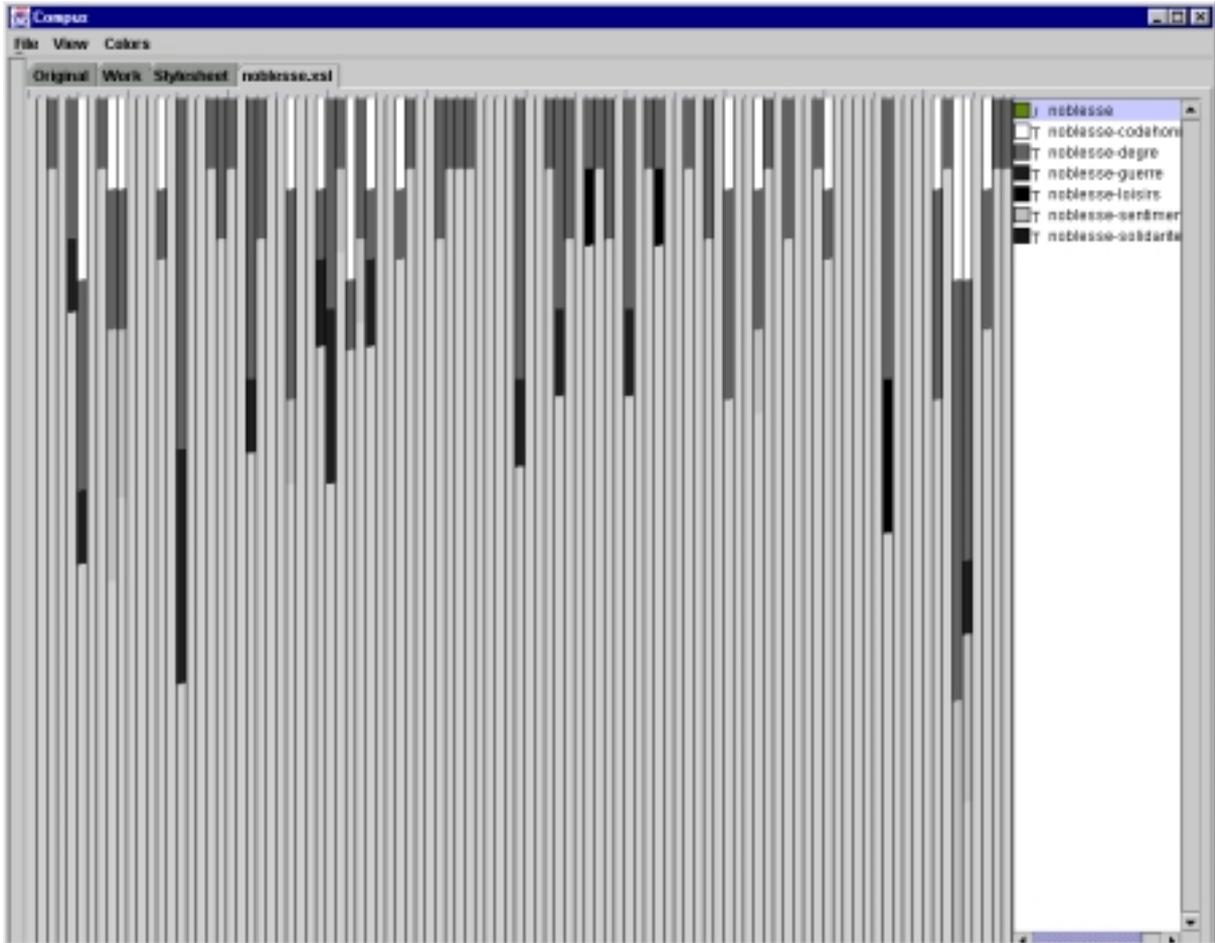
Graphique 4: Délais entre le crime et la rémission



4. Enfin, nous avons établi la fréquence de la noblesse dans les lettres de grâce.

Le graphique n° 5, directement produit à partir de notre saisie, montre à la fois la fréquence mais aussi l'importance et la répartition dans le temps des lettres concernant la noblesse. Grâce à ces informations, il nous a été facile de vérifier et de contredire plusieurs hypothèses.

Graphique n° 5 : Lettres de grâce sur la noblesse



Nous avons mis au point ce système de visualisation nommé : Compus, avec Jean-Daniel Fekete ; il a été présenté à la conférence internationale Digital Libraries en juin 2000.

#### **4.4. Les perspectives de recherche**

La TEI nous apparaît après cette première expérimentation comme un support méthodologique utile et efficace, et nous voulons continuer à en explorer les capacités d'analyse. Deux points retiennent notre attention :

- 1) Il nous manque une étape pour établir le lien complet entre les manuscrits et l'analyse : la liaison entre la page manuscrite et le document numérisé comme elle existe dans le système Bambi.

Nous participons au projet pluridisciplinaire Philectre avec la Bibliothèque nationale de France, l'Institut des textes modernes (ITEM), l'École des mines de Nantes, l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris, l'INRIA de Rennes et l'Université de Reims sur la liaison entre les images d'un manuscrit et son codage TEI.

- 2) Nous voulons analyser plus précisément les scénarios des lettres de grâce royale et les relations entre les différentes parties textuelles.

A cet effet, il nous semble intéressant d'utiliser le mécanisme de «Feature Structure» de TEI. Les *feature structures* ou structures de traits en français permettent de décrire des relations récurrentes. Dans cet exemple, nous avons choisi le thème de la violence sur une femme. La structure de traits référence une victime (la femme), une liste de participants et un qualificatif décrivant le comportement violent. Nous l'avons testé dans la lettre n° 72 du registre B34 :

```
<fs type="Violence">
  <f name="violence">
    <str>sur une femme</str>
  </f>
  <f name="nom"><str>Sr et dame du Premorel</str></f>
  <f name="antagonistes" org="set">
    <str>Anthoine Chesnel</str>
    <str>Guillaume de Manny</str>
  </f>
  <f name="comportement"><sym value="attaquante"></f>
</fs>
```

Contrairement à l'interprétation qui qualifie d'une façon autonome chaque partie de document, le scénario décrit les relations entre les parties textuelles originelles du document que nous retrouvons ici entre les balises <str> : la structure d'un acte de violence apparaît. Avec ce mécanisme puissant, il est possible de réaliser des analyses et des indexations plus fines.

Nous proposons dans le cadre d'une thèse de continuer notre expérimentation et de l'appliquer à tout le corpus transcrit en y ajoutant les autres transcriptions réalisées par des étudiants en maîtrise de M. Nassiet, soit environ entre 800 et 1000 lettres. Les apports méthodologiques seront multiples :

- Le corpus historique complet sera disponible par Internet ou CD-ROM ;
- Des analyses importantes et complexes seront applicables sur les sources ;
- La liaison entre les sources et l'analyse sera maintenue tout au long de l'écriture pour garder la trace des déductions.

Cette expérimentation commencée depuis trois ans montre que l'informatique est une aide précieuse à l'historien :

1. Pour le dépouillement, en facilitant la recherche et l'indexation,
2. Pour la visualisation synoptique historique en facilitant l'élaboration de schémas, de graphiques complexes qui facilitent l'interprétation des faits historiques,

Peut-on espérer aller au-delà de l'aide à l'analyse ? Pour étayer des hypothèses ? Nous le pensons grâce au mécanisme de *Feature Structure* : les structures de traits qui explicitent les relations entre plusieurs acteurs dans des scénarios.

3. Pour l'analyse et l'interprétation en autorisant la description formelle de scénarios récurrents qui mettent en évidence des structures et offrent des méthodes d'indexation sémantique (par exemple des requêtes du genre : quelles ont été les victimes de viol par des nobles ?).

Il s'agit pour la discipline histoire d'une avancée méthodologique.

## Conclusion

« La parure des femmes, c'est le silence », dit le poète grec. Aristote reprend cette citation à son compte<sup>73</sup>. La vertu idéale de la femme pour l'homme est le silence. Les historiens et historiennes qui s'intéressent à l'histoire des femmes, le savent : ils sont obligés de faire émerger les femmes qui se sont tues ou que les hommes ont fait taire des sources historiques, avant même d'étudier les relations entre le monde masculin et celui féminin. L'histoire du genre ne s'impose donc pas facilement dans cette expression.

Pourtant certaines femmes ont par le passé essayé d'exister ; comme l'ouvrière Désirée Gay, qui écrit à 22 ans l'«Apostolat des femmes» à une époque tragique pour les femmes, le XIXe siècle : *Par mes œuvres, on saura mon nom.*

Ce souci d'existence, nous le retrouvons au XVIe siècle à une période où la femme est valorisée mais où elle subit aussi une marginalisation progressive. La femme fait alors l'objet de réflexions intellectuelles. Trop souvent, elle est encore pensée comme physiquement et mentalement inférieure. Cependant, un air de progrès s'annonce : la Réforme protestante autorise les femmes dans un premier temps à exercer une présence religieuse mais rapidement Luther puis Calvin cantonnent les épouses à des tâches domestiques pour rendre la vie de leurs époux plus commode ! La Renaissance est caractérisée par ce double mouvement.

C'est précisément ici que devient pertinente la question de savoir dans quel contexte social d'expérience et de discours le processus d'autodétermination des femmes a eu lieu ou, plutôt, n'a pas eu lieu. La perspective anthropologique impose aussi de penser la femme au pluriel dans les diverses sociétés et de quitter la classique opposition entre le politique et le domestique pour réintégrer la dimension féminine dans la compréhension globale de toute société.

Nos perspectives de recherche sont d'étudier les pratiques sociales et économiques d'une part, les discours d'autre part ce qui fournit la possibilité de faire émerger la construction de l'identité sexuelle sur un siècle et demi dans un premier temps, puis les écarts dans un second temps. A partir des pratiques sociales et économiques et des normes sociales, comment le discours politico-religieux a-t-il pu construire une identité sexuelle et se répandre dans la culture des élites et celle populaire ? Au XVIe siècle, les historiens et les historiennes émettent l'hypothèse que le rôle économique des femmes est étroitement lié à celui social et culturel ; que savons-nous des rapports des femmes dans le travail ? Il est dommageable que peu d'études sur ce sujet ne soient tentées pour vérifier, par exemple, un mécanisme d'éviction des femmes dans la société par l'économie.

Aujourd'hui, les historiens et les historiennes essaient de comprendre la construction sociale des identités sexuées à des époques historiques données. C'est aussi accepter la différence sexuelle comme une structure sociale mouvante comme peut nous le montrer la confrontation de différents contextes historiques.<sup>74</sup>

---

<sup>73</sup>Vertu propre aux femmes comme le dit le poète et repris par Aristote dans *Politique*, I, 1260 ; cité par P. Vidal-Naquet dans *Economie et société en Grèce ancienne*, p. 193.

<sup>74</sup> Programme de Troisième cycle du département Etudes féminines à l'université Paris 8.

Travailler sur l'histoire des femmes, c'est introduire d'autres angles de vue et changer les perspectives de recherche. Pour cela, nous proposons une méthodologie qui repose sur un choix de sources textuelles.

La source principale que nous proposons d'étudier dans sa totalité, est constituée par le corpus des lettres de grâce royale de la Chancellerie de Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle est complétée par des archives ecclésiastiques, principalement les visites pastorales, mais également par les actes notariés conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique avec les titres de famille. Enfin, nous pouvons effectuer un croisement de nos recherches avec des sources littéraires, des livres de raison et des correspondances.

Il s'agit de dépouiller ces sources dans un travail fastidieux mais nécessaire. Nous espérons pouvoir allier le dépouillement systématique de nos sources textuelles à des moyens d'aide à l'analyse de ces textes et donc de leur structure. L'utilisation de l'informatique permet à l'historien de garder une démarche scientifique avec une rigueur formelle : nous voulons parler ici du statut scientifique de la discipline histoire. Les projets pluridisciplinaires que nous côtoyons, rendent possibles cette approche novatrice.

## Annexe : Une visite pastorale

Archives G42 – 2/2, page 29 recto

Date : 21 juin 1554

Lieu : Climato de Rays ?

### Remonstrance

Clemens Gobin interrogatus [suit une phrase en latin]

... qu'il estoit fiancé avecques Marie Vercollier et les bannies ensuivies et le mariaige n'estre aultrement acomply. Et dict avoir fiancé Catherine Gerbaud et dict avoir esté fiancé avecques deux, mais le mariaige n'estre aultrement acomply avecques aucune dicelles. Et dict oultre avoir une chambriere nommee Roullette Bassette qui est grosse ainsi qu'il dict, y a deux moys ou plus et qu'il a en sa compaignie par plusieurs fois et ladite chambriere est grosse de son fait ainsi qu'il dict elle maintenir. Et dict davantaige qu'il a esté aultres fois marié et que sa premiere femme est morte.

Catherine Gerbaud de la parroisse de La Grolle en Poictou, dist estre mariee et espousee avecques Clemens Gobin. Et dist avoir esté fiancee et bannie par troys dimanches en l'eglise de La Trinité de Machecoul par dom Jehan Padirleau et fuct espousee par dom Gilles Berthelot en ladite eglise de La Trinité ung jour de mardy y aura cinq ans vers Noel et luy semble le lendemain de Saint Hilaire ou environ. Et dict icelle Catherine que furent faictes toutes les solennitez y requises avant la messe et y estoient presens dom Gilles Berthelot qui les espousa, Jehan Berbaut, Lucase Gobin, Yvon Sevend, Jamel Rumert et aultres, lesquelz Berthelot, prebtre, Sevend et Runert ousdits jurez de dire verité et purgez de conseil, disent avoir assisté es espousailles susdites et avoir veu y fere les choses et solennitez requises en tel cas.

Ce jour, vingt et ungesme de juing, l'an mil cinq cens cinquante quatre, Catherine Gerbaud, fiancé et espouze de Clemens Gobin, s'est plaincte a la justice dudit Clemens son mary, pour tant que jazoit qu'ilz soient conjointz par mariaige comme dessus, toutesfois ledit Gobin entretient une paillarde nommee Roullette et converse charnellement avecques elle. Au moyen de quoy mal traicte ladite Gerbaude quelle a declairé se vouloir joindre et adherer avecques mon Sr le promoteur pour suyvir l'accusation des faitz cy-dessus contre ledit Gobin lequel pareillement en a fiancé une aultre femme, nommee Marie Vercollier. Et pour ce, et pour suyvir son interest civil, a constitué ses procureurs et es presences de dom Jacques Cathus et dom Guillaume Guillemet, prebtres.



## Bibliographie et sources imprimées

### a) Imprimés et instruments de travail

#### a) Sources imprimées

*Archives de Bretagne, recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques rares ou inédits*, «Documents sur la ligue en Bretagne, Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne», tome XI, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, Nantes, 1899.

Clouard E., *Deux bourgeois de Vitré. Journal inédit (1490-1583)*, Revue de Bretagne, 1914, p. 70-91, 133-142, 197-237.

*Conteurs Français du XVIe siècle*, Bibliothèque de La Pléiade, Bruges, 1965.

Du Cleuziou A., *Journal de François Grignart, esquier, sieur de Champsavoy (1551-1607)*, Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, t. 37, 1899, p. 37-110.

Du Fail Noël, *Contes et discours d'Eutrapel*,

Laigue R. de, *Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de la Villaubaust*, Bulletin archéologique de l'association bretonne, t ; XX, 1901, p. 108-132.

Milin Gaël, *Noël du Fail, Les balivernereries d'Eutrapel*, Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, Rennes, 1969.

Parfourou P., Vallée G., *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye (1553-1587)*, Perrin et Cie, Paris, 1901.

#### b) Instruments de travail

Audisio Gabriel, Bonnot-Rambaud Isabelle, *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne, Xve-XVIIIe siècles*, Colin, Paris, 1991.

Berranger Henri (de), *Guide des archives de la Loire Atlantique*, Nantes, 1962, Tome I.

Cabourdin et Viard, *Dictionnaire de la langue française du XVIe*, Huguet E., Paris, 1967, 7 volumes.

*L'Édition des textes anciens, XVIe-XVIIIe siècle*, L'Inventaire, Documents et méthodes, 1990.  
*Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1990.

Furtière A. : *Dictionnaire universel*, La Haye, 1691.

Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 10 vol., Paris, 1902.

Guyotjeannin Olivier, Pycke Jacques et Tock Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, coll. L'Atelier du médiéviste, Brepols, 1993.

Lachiver Marcel, *Dictionnaire du monde rural – Les mots du passé*, Fayard, 1997.

Le Moyne de La Borderie Arthur, *Histoire de la Bretagne*, Joseph Floch, rééd. Mayenne, 1975, Tome 4 - 1364/1515.

Maître Léon, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Loire inférieure, série B*, Tome I : Chancellerie et Chambre des comptes de Bretagne, Nantes 1902, rééd. 1991, CG de Loire Atlantique, Nantes.

Moreri Louis, *Le grand dictionnaire historique*, 5 volumes, 1712.

Dom Morice Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 volumes, Paris, 1746, rééd. 1974.

Pol Potier deCourcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 2 volumes, 5<sup>e</sup> éd., Mayenne, 1976.

Poquet Barthélémy, *Histoire de la Bretagne*, Joseph Floch, rééd. Mayenne, 1975, Tome 5 - 1515/1715.

Rey A., *Dictionnaire historique de la langue française*, le Robert, Paris, 1992.

Sèvegrand Docteur Gérard, *La Montre des Gentilshommes de l'Evêché de Rennes de 1541*, Extrait de "Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XCV, 1993 et t. XCVI, 1994.

Vaugirard B., *Essai sur l'histoire des Eglises Réformées de Bretagne, 1535-1808*, 3 tomes, J. Cherbuliez, Paris, 1870.

Tulot Jean-Luc, *Familles protestantes de Haute-Bretagne au temps de l'Edit de Nantes*, Centre généalogique de l'Ouest, 1998.

## 2) Bibliographie

### a) Méthodologie et Historiographie

- *Informatique* :

« Les bibliothèques numériques », coordonnateurs Gérard Dupoirier, *Document numérique*, Hermes, Paris, volume 2, n° 3-4, 1998.

« Computers in Humanities Teaching and Research : Dispatches from the Disciplines », guest Editor Ellie Chambers, *Computers and the humanities*, Kluwer Academic Publishers, Volume 34, n° 3, August 2000.

Fekete Jean-Daniel et Dufournaud Nicole, « Utilisation de TEI comme support méthodologique au dépouillement de sources manuscrites. Application aux lettres de rémission du XVI<sup>e</sup> siècle dans le duché de Bretagne. », *Actes du colloque de l'Association pour l'Histoire et l'Informatique « L'informatique dans l'enseignement de l'histoire et la formation des historiens »*, L'Harmattan, novembre 1998.

Fekete Jean-Daniel et Dufournaud Nicole, « Analyse historique de sources manuscrites : application de TEI à un corpus de lettres de rémission du XVI<sup>e</sup> siècle », *Document numérique « Les documents anciens »*, Hermes, Paris, volume 3, n° 1-2, juin 1999.

Fekete Jean-Daniel et Dufournaud Nicole, « Compus Visualization and Analysis of Structured Documents for Understanding Social Life in the 16<sup>th</sup> Century », *Actes du colloque international Digital Libraries*, San Antonio, ACM, 2000.

« Histoire et Informatique : Base de données, recherche documentaire multimédia », textes réunis par Martine Cocard, *Actes du 1<sup>er</sup> colloque national de l'association Histoire et Informatique*, Université Rennes 2 – Juin 1994, PUR, Rennes, 1995.

« Les documents anciens », coordonnateurs Jacques André et Marie-Anne Chabin, *Document numérique*, Hermes, Paris, volume 3, n° 1-2, juin 1999.

« Selected Papers From TEI 10 : Celebrating the Tenth Anniversary of the Text Encoding Initiative » guest Editors Ellie Mylonas and Allen Renear, *Computers and the humanities*, Kluwer Academic Publishers, Volume 33, n° 1-2, April 1999.

« TEI : Text Encoding Initiative », *Cahiers Gutenberg*, n° 24 – juin 1996.

- *Histoire* :

*Annuaire : comptes rendus des cours et conférences 1997-1998*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1999.

Badinter Elisabeth, *L'un est l'autre – Des relations entre hommes et femmes*, éd. Odile Jacob, Paris, 1986.

Beauvoir Simone de, *Le deuxième sexe*, 2 volumes, Gallimard, Paris, 1949.

Bourdé Guy et Martin Hervé, *Les écoles historiques*, Points Histoire, Seuil, Paris, 1983.

Gauvard Claude, "De grâce especial" *Crime, état et société en France à la fin du Moyen Age*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1991, 2 volumes.

Kilani Mondher, *Introduction à l'Anthropologie*, Payot, Lausanne, 1989.

Le Goff Jacques, Chartier Roger, Revel Jacques (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire*, Retz, CEPL, Paris, 1978.

Michaud Hélène, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au XVI<sup>e</sup> siècle*, PUF, Paris, 1967.

Ozouf Mona, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*. Fayard, Paris, 1995.

Perrot Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, 1998.

Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Col. Points Histoire, Seuil, Paris, 1996.

Scott Joan W., *La citoyenne paradoxale – les féministes françaises et les droits de l'homme* », col. Histoire, Albin Michel, Paris, 1998.

Sohn Anne-Marie et Thélamon Françoise (sous la direction de), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?* Perrin, 1998.

Thébaud Françoise, *Ecrire l'histoire des femmes*, ENS Editions Fontenay/Saint-Cloud, Fontenay, 1998.

## **b) Ouvrages généraux**

Delumeau Jean et Daniel Roche (sous la direction de), *Histoire des pères et de la paternité*, Larousse, Paris, 1990.

*Encyclopédie politique et historique des femmes*, sous la direction de Christine Fauré, PUF, Paris, 1997.

*Histoire de la famille*, sous la direction de André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend, 2 volumes :

Tome 1 : *Mondes lointains, mondes anciens*, Armand Colin, Paris, 1986 ;

Tome 2 : *Le choc des modernités*, Armand Colin, Paris, 1986.

*Histoire des femmes*, sous la direction de Georges Duby et Michelle Perrot, 5 volumes :

Tome 1 : *L'Antiquité*, sous la direction de Pauline Schmitt-Pantel, Plon, Paris, 1991 ;

Tome 2 : *Le Moyen Age*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Plon, Paris, 1996 ;

Tome 3 : *XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, Plon, Paris, 1996 ;

Tome 4 : *XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Geneviève Fraisse et Michelle Perrot, Plon, Paris, 1991 ;

Tome 5 : *XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Françoise Thébaud, Plon, Paris, 1992.

Knibiehler Yvonne, Fouquet Catherine, *L'histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Montalba, 1980.

Riché Pierre, Alexandre-Bidon Danièle, *L'enfance au Moyen Age*, Seuil, 1994.

## **c) Ouvrages sur l'histoire des genres dans les périodes historiques : Antiquité, Moyen Age et époque contemporaine**

Aghulon Maurice, *Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaines (1789-1880)*, Flammarion, Paris, 1979.

Aghulon Maurice, *Marianne au pouvoir, l'imagerie et la symbolique républicaines (1880-1914)*, Flammarion, Paris, 1989.

Corbin Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Flammarion, Paris, 1998.

Ehrenreich Barbara et English Deirdre, *Sorcières, sages-femmes et infirmières. Une histoire des femmes et de la médecine*, éd. du Remue-ménage, Ottawa, 1983.

Duby Georges, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Hachette, 1981.

« Les femmes, 5 000 ans pour l'égalité », *L'Histoire*, juillet/août 2000, numéro spécial 245, revue mensuelle, Société d'éditions scientifiques, Paris.

« Femmes, dots et patrimoines », *Clio Histoire, femmes et sociétés*, n° 7/1998, revue semestrielle, Presses Universitaires du Mirail.

Knibiehler Yvonne, Marand-Fouquet Catherine, Goutalier Régine, Richard Eliane (sous la direction de), *Marseillaises, les femmes et la ville*, éd. Côté femmes, col. Des femmes dans l'histoire, Paris, 1993.

Martin Jean-Clément, *Révolution et Contre-Révolution en France, 1789-1989*, PUR, Rennes, 1996.

Pernoud Régine, *La femme au temps des cathédrales*, Stock, 1980.

Riot-Sarcey Michèle, *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir. 1830-1848*, Albin Michel, Paris, 1994.

Ripa Yannick, *Les femmes, actrices de l'histoire de France, 1789-1945*, Campus Histoire, Sedes, 1999.

Smith Bonnie, *Les bourgeoises du Nord 1850-1914*, Perrin, Paris, 1981

Thébaud Françoise, *La femme au temps de la guerre de 14*, Stock, Paris, 1986.

#### **d) Thématique : Bretagne**

Audibert Agnès, *La femme en Bretagne*, éd. JP Gisserot, 1993.

*Bretagnes, Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*, Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy réunis par Jean-Christophe Cassard, Association des Amis de Jean Tanguy, Brest, 1996.

Carlier Jean-Yves, *Protestants et Bretons : la mémoire des hommes et des lieux*, éd. de « La Cause », Carrières-sous-Poissy, 2 éd., 1996.

Croix Alain, *Nantes et le pays nantais au XVI<sup>e</sup> siècle – Etude démographique*, Ecole Pratiques des Hautes Etudes, SEVPEN, Paris, 1974.

Croix Alain, *La Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981.

Croix Alain et Douard Christel (sous la direction de), *Femmes de Bretagne Images et Histoire*, Apogée, PUR, 1998.

Dufournaud Nicole, *Comportements et relations sociales en Bretagne vers 1530, d'après les lettres de grâce royale*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Nassiet, Nantes, 1999.

« La femme en Bretagne », *Actes du Congrès de Dinan*, MSHAB, n° 76, 1998, et n° 77, 1999.

Gallet Jean, *La seigneurie bretonne, 1450-1680, l'exemple du Vannetais*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1983.

Hannecart Hélène, *Culture et société en Bretagne d'après les lettres de rémission 1525/1530*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Nassiet, Nantes, 1999.

*Histoire de la Bretagne et des pays celtiques de 1341 à 1532, tome 2*, Edition "Skol Vreizh", Morlaix, 1987.

Janton Laurence, *Culture et société en Bretagne d'après les lettres de rémission 1534-1574*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Nassiet, Nantes, 1998.

Kerhervé Jean, *L'Etat breton aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles : les ducs, l'argent et les hommes*, 2 tomes, Maloine, Paris, 1987.

Laucoin Chrystelle, *La naissance du trafic antillais (1638-1660)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Guy Saupin, Nantes, 1999.

Le Page Dominique, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes 1491-1547*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 1997.

Le Tallec Jean, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien régime*, Coop. Breizh, Spézet, 1996.

Meirion-Jones Gwyn, Nassiet Michel « La salle manoriale à Pontcallec en 1520 et le problème des « galeries » intérieures », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1997, tome 75, pages 187-204.

Meyer Jean (sous la direction de), *Histoire de Rennes*, Privat, , Toulouse, 1972.

Meyer Jean, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1966, rééd. EPHESSE, 1985

Michon Bernard, *Les négociants nantais et la pêche à la morue à Terre-Neuve dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Guy Saupin, Nantes, 1999.

Mignot Claude et Chatenet Monique (sous la direction de), *Le Manoir en Bretagne, 1380 - 1600*, Coll. L'Inventaire, Imprimerie nationale, Paris, 1993.

Nassiet Michel, *Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne, XV<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle*, Col. Archives historiques de Bretagne, SHAB, 1993.

Planiol Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne, tome troisième, la Bretagne ducal*, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, Mayenne, 1981.

Plessix-Buisset Christiane, *Le criminel devant ses juges en Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles*, Maloïne, Paris, 1988.

Prigent Christiane, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse Bretagne, 1350-1575*, Maisonneuve & Larose, 1992.

Queuille Jean-Paul et Vadon-Le Bras Catherine, *Mémoire d'une ville, Nantes – Les poissonnières*, éd. C.M.D., Montreuil-Bellay, 1998.

Saupin Guy, *Nantes au XVII<sup>e</sup>me, vie politique et société urbaine, 1598-1720*, Thèse d'Etat, Université de Paris IV, 1992.

Saupin Guy, *Nantes au temps de l'Edit*, Geste Editions, 1998.

Tanguy Jean, *Quand la toile va, l'industrie toilière bretonne du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle*, Apogée, Rennes, 1994.

Touchard Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Université de Paris, Paris, 1967.

#### e) Autres ouvrages sur la période de l'histoire moderne

Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte, des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1994.

Berriot-Salvadore Evelyne, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Droz, Genève, 1990.

Berriot-Salvadore Evelyne, *Un corps, un destin : la femme dans la médecine de la Renaissance*, Honoré Champion Editeur, Paris, 1993.

Chaunu Pierre, *Le temps des réformes*, Fayard, 1975.

Constant Jean-Marie, *La noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Col. La vie quotidienne, Hachette, Paris, rééd. 1994.

Darmont Pierre, *Mythologie de la femme dans l'ancienne France*, Seuil, Paris, 1983.

Dauphin Cécile et Arlette Farge, *De la violence et des femmes*, Albin Michel, Paris, 1997.

*Femmes et pouvoirs sous l'Ancien régime*, sous la direction de Danielle Haase-Dubosc et Eliane Viennot, Rivages, Paris, 1991.

Flandrin Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, col. le temps et les hommes, Hachette, 1976, rééd. Seuil, Paris, 1984.

Foisil Madeleine, *Le Sire de Gouberville*, Aubier, Paris, 1981.

Ginzburg Carlo, *Le fromage et les vers, l'univers d'un meunier du XVI<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, Paris, 1980.

Godineau Dominique, *Citoyennes tricoteuses – les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Alinéa, Aix-en-Provence, 1988.

Grimmer Claude, *La femme et le bâtard – Amours illégitimes et secrètes dans l'ancienne France*, Presses de la Renaissance, Paris, 1983.

Guitton Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France*, Hachette, 1979.

Jacquart Jean, *François I<sup>er</sup>*, Fayard, Paris, 1981, rééd. 1994.

Massonet Philippe et Vergé-Franceschi Michel (sous la direction de), *La France et la mer au siècle des grandes découvertes*, col. Documents d'histoire, Tallandier, Paris, 1993.

- Matthews Grieco Sara F., *Ange ou diablesse : la représentation de la femme au XVIe siècle*, Flammarion, 1991.
- Mandrout Robert, *Introduction à la France moderne, 1500-1640, Essai de psychologie historique*, Albin Michel, Paris, 1961, rééd. 1989.
- Mousnier Roland, *Etat et société sous François Ier et pendant le gouvernement personnel de Louis XIV*, Les cours de Sorbonne, CDU, Paris, 1967.
- Mousnier Roland, *Le Conseil du Roi de Louis XII à la Révolution*, PUF, Sorbonne, Paris, 1970.
- Mousnier Roland, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue, 1598-1789*, tome 1, PUF, Paris, 1974.
- Muchembled Robert, *Culture populaire et culture des élites*, Flammarion, 1978.
- Muchembled Robert, *La sorcière au village (XVe-XVIIIe siècles)*, Julliard, Paris, 1979.
- Muchembled Robert, *Sorcières, justice et société aux 16e et 17e siècles*, Imago, Paris, 1987.
- Muchembled Robert, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Fayard, col. Pluriel, Paris, 1988.
- Muchembled Robert, *La violence au village (XVe - XVIIe siècle)*, Brepols, 1989.
- Muchembled Robert, *Le temps des supplices : de l'obéissance sous les rois absolus, XVe – XVIIIe siècle*, Armand Colin, Paris, 1992.
- Muchembled Robert, *Le roi et la sorcière – l'Europe des bûchers, XVe, XVIIIe siècle*, Desclee, Paris, 1993.
- Nassiet Michel, *Parenté, noblesse et états dynastiques, XVe-XVIe siècles*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris-Sorbonne Paris IV, 1997.
- Nassiet Michel, « La diffusion du blé noir en France à l'époque moderne », *Histoire et sociétés rurales*, n° 9, 1<sup>er</sup> semestre 1998.
- Paresys Isabelle, *Aux marges du royaume, Violence, justice et société en Picardie sous François Ier*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998.
- Relations entre hommes et femmes en Espagne aux XVIe et XVIIe siècles*, sous la direction d'Augustin Redondo, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995.
- Telle Emile, *L'œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Querelle des Femmes*, Slatkine reprints, Genève, 1969.
- Zemon Davis Natalie, *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au 16e siècle*, Aubier, Paris, 1979.
- Zemon Davis Natalie, *Pour sauver sa vie, les récits de pardon au XVIe siècle*, Seuil, Paris, 1988.
- Zinger Ilana, *Misères et grandeur de la femme au XVIe siècle*, Slatkine, Genève, 1982.

#### **f) Autres recherches bibliographiques**

- Austin Michel, Vidal-Naquet Pierre, *Economies et sociétés en Grèce ancienne*, 7<sup>e</sup> éd. Armand Colin, Paris, 1996.
- Bellier L., *Seigneurs et seigneuries du Bas-Maine, la seigneurie du Boisfroust, 1370-1550*, mémoire de maîtrise sous la direction de Claude Gauvard.
- Durand Yves, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Coll. L'Historien, PUF, Paris, 1987.
- Heers Jacques, *Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'occident à la fin du Moyen Age*, Publications de l'Institut d'études médiévales, Montreuil, rééd. 1982.
- Les plus belles pages de la Poésie française*, Sélection du Reader's Digest, Paris, Bruxelles, Montréal, Zurich, 1985, 1982.
- Queniat Jean, *Les Français et l'écrit XIIIe - XIXe siècle*, Col. Carré Histoire, Hachette, Paris, 1998.

### **3) Les sites sur Internet :**

<http://www.ehess.fr/centres/crh/gerpisa.html> (site de l'EHESS)

<http://www.lib.umn.edu/etrc/frenwom.htm> (Early modern french women writers)

<http://butertre.bu.univ-nantes.fr/BIEF> (Bibliographie informatisé d'études sur les femmes à la BU)

<http://palissy.humana.univ-nantes.fr/ILABOS/FUN> (Site des Femmes de l'Université de Nantes – sociologie)

<http://palissy.humana.univ-nantes.fr/cete/txt/remission>

<http://www.fordham.edu/halsall/french/metz.htm>

<http://altern.org/baratin/Framemay.htm> (Site où il est possible de trouver le mémoire de L. Bellier)

[http://www.uhb.fr/sc\\_sociales/crhisco/memhou/](http://www.uhb.fr/sc_sociales/crhisco/memhou/) (Theo : catalogue de tous les mémoires et travaux universitaires sur l'ouest de la France)